

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2620

27 octobre 2008

SOMMAIRE

| | | | |
|---|--------|--|--------|
| AC & K S.A. | 125745 | Immonet S.A. | 125746 |
| Agence Immobilière Leurs Sàrl | 125757 | Isometalux Sàrl | 125751 |
| AJL Services S.à r.l. | 125755 | Lextant S.à r. l. | 125747 |
| Amizmiz Lux S. à r. l. | 125759 | Linkspan S.A. | 125729 |
| Andiame S.A. | 125736 | Lux Aquatec S.A. | 125743 |
| Ariana Holding | 125756 | Luxembourg Real Estate Company | 125748 |
| Arrobas Lux SA | 125746 | MATHIOT Conseil Lux S.à r.l. | 125731 |
| Arthur Welter Transports S.à.r.l. | 125743 | Mediterranean Holding (Luxembourg) .. | 125749 |
| Associated Dexia Technology Services .. | 125753 | Mehonne S.A. | 125745 |
| Atlantic Coast Company S.A. | 125745 | Menatlas Lux S.à r.l. | 125744 |
| Bamalité S.A. | 125734 | Metals & Technology S.A. | 125751 |
| Banca Lombarda Sicav | 125758 | Pan African Investment Holdings | 125749 |
| B.A. Partners Santé S.A. | 125740 | Pensionnat Notre-Dame (Sainte Sophie) | |
| B&S Vertriebsagentur | 125754 | | 125756 |
| B&S Vertriebsagentur | 125752 | Pensionnat Notre-Dame (Sainte Sophie) | |
| BTD Investment Holding S.A. | 125746 | | 125760 |
| Ceramica International Holdings S.à r.l. | | Precisé S.à.r.l. | 125752 |
| | 125739 | Print Products and Services S.A. | 125760 |
| Compagnie Walser des Eaux S.A. | 125730 | Schroder Management Services (Luxem- bourg) S.A. | 125738 |
| Congo S.à r.l. | 125750 | Seema S.à r.l. | 125726 |
| Digital Realty (Redhill) S.à r.l. | 125752 | Shell Finance Luxembourg | 125758 |
| DSK S.à r.l. | 125753 | Shell Luxembourgeoise | 125759 |
| ECIP Agree S.à r.l. | 125736 | Sifold S.A. | 125754 |
| ECIP Elis Sàrl | 125733 | Silkstone Holding S. à r. l. | 125747 |
| ECIP Europcar S.à.r.l. | 125737 | Skyblue Holding S.A. | 125740 |
| ECIP Italia Sàrl | 125735 | S.L.P.S. S.A. | 125737 |
| E.N.A. Consulting S.A. | 125750 | Société Walser des Eaux S.A. | 125728 |
| E.R.M. Consulting S.A. | 125750 | Soft S.A. | 125757 |
| Fidelity International Real Estate Fund .. | 125746 | Stable II S.à r.l. | 125714 |
| Financière Hobby S.A. | 125723 | Tamara S.A. | 125743 |
| Foncière Générale d'Investissements Im- mobiliers | 125749 | TCW GEM VI Euro CDO S.A. | 125742 |
| Gand Lux S.à r.l. | 125739 | Texto Communication S.à r.l. | 125750 |
| Happy Natural Foods S.A. | 125749 | Thaleya S.A. | 125744 |
| Immo Domaines | 125751 | Union Financière Immobilière Luxem- bourgeoise | 125747 |
| Immo Domaines | 125752 | Your Home S.à r.l. | 125741 |
| Immo Domaines | 125751 | | |

Stable II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 135.000,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 137.134.

In the year two thousand and eight, on the sixth of August.

Before us M^e Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

There appeared:

Stable I S.à r.l., a "société à responsabilité limitée" having its registered office 8-10 rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 137.133, here represented by M^e Nuala DOYLE, attorney-at-law, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg, on 5 August 2008.

Which said power of attorney signed 'ne varietur' by the representative of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- the prenamed is the sole shareholder of "Stable II S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce under registration number B 137.134 (the "Company"), incorporated by a deed of the undersigned notary on 6 February 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 15 April 2008, number 923 and a rectification deed of Maître Karine REUTER, notary residing in Redange-sur-Attert, acting in replacement of undersigned notary, on 2 February 2008, published in the Memorial C on 8 May 2008, number 1143.

- the Company's share capital is set at one hundred and thirty-five thousand euro (EUR 135.000.-) represented by one hundred and thirty-five thousand (135,000) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

- the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Decision to amend Article 10, Article 11, and Article 14 of the articles of incorporation of the Company so that they now read as follows:

" **Art. 10.** The Company shall be managed by a board of managers composed of three members at least, who need not be shareholders of the Company and who are either class A managers (the "Class A Managers"), class B managers (the "Class B Managers") or class C managers (the "Class C Managers"). There must be at least one Class A Manager and one Class B Manager.

All Class A Managers must be Luxembourg residents. The managers shall be elected by a resolution of the shareholder for a duration of three years. At the time of the election, the shareholder determines whether a manager is a Class A Manager, a Class B Manager or a Class C Manager. A manager may resign at any moment and such resignation will have immediate effect and without there having to exist any cause. A manager may be removed with or without cause and replaced at any time by a resolution adopted by the shareholder.

Art. 11. The board of managers may choose from among the Class B Managers a chairman, and may choose from among the Class B Managers a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

The board of managers shall meet upon call by the chairman or another Class B Manager or two Class B Managers at the registered office of the Company, unless otherwise indicated in the notice of the meeting.

The chairman or, in his absence, the vice-chairman shall preside at all meetings of the board of managers, but in the absence of both the chairman and the vice-chairman the board of managers may appoint another chairman from the Class B Managers pro tempore

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the time set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meetings. This notice may be waived by the consent in writing or by fax or e-mail of each manager.

Separate notice shall not be required for meetings at which all the managers are present or represented and have declared that they had prior knowledge of the agenda as well as for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by fax or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission, another manager as his proxy. One manager can represent more than one of his co-managers.

The board of managers can deliberate or act validly at a meeting of the board of managers only if at least two managers are present or represented at least one of which must be a Class A Manager and one of which must be a Class B Manager. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting provided that any such decision shall require the affirmative vote of at least one Class B Manager. In the event of a tie-vote, the chairman, or in his absence the vice-chairman shall have a casting vote. In the event that the tie-vote continues following the casting of the additional vote of the chairman (or, as the case may be, the vice-chairman), the proposed resolution shall fail and the matter shall be referred to the shareholder.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Notwithstanding the possibility to hold meetings in the above manner, as a general rule, meetings of the board of managers shall be held physically in Luxembourg. In any event, at least one meeting of the board of managers must be held in Luxembourg every year, at which all the members of the board should use all reasonable efforts to be physically present, to discuss management and investments of the Company.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, e-mail or any other similar means of communications. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.", and

" **Art. 14.** The Company is bound by either (i) the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager of the Company or (ii) by the joint signature of one Class A Manager, one Class B Manager and one Class C Manager or (iii) by the joint or single signature of any person or persons to whom specific signatory powers shall have been delegated by the board of managers."

2. Decision to insert a new article 15 into the articles of incorporation of the Company under a new title "D. Committees", which shall read as follows:

" **Art. 15.** The board of managers may designate one or more committees.

Each committee designated by the board of managers shall consist of such number of managers as from time to time may be fixed and appointed by the board of managers and may include individuals who are not managers. Each committee must have among its members at least one Class A Manager and one Class B Manager. The board of managers may also designate one or more managers as alternate members of any such committee, who may replace any absent or disqualified member or members at any meeting of such committee. Thereafter, members (and alternate members, if any) of each such committee may be designated by the board of managers. The board of managers may choose from among the Class B Managers who are members of a committee, a chairman and a vice-chairman of such committee. Any such committee may be abolished or re-designated from time to time by the board of managers. Each member (and each alternate member) of any such committee shall hold office until his or her successor shall have been designated or until his or her earlier death, resignation or removal as a manager or, as the case may be, member of such committee unless otherwise resolved by resolution of the board of managers.

Any committee formed by the board of managers, except as otherwise provided in this article, shall have and may exercise such powers of the board of managers as may be provided by resolution of the board of managers.

No committee formed by the board of managers shall have the power or authority:

- a) to approve or adopt any action or matter expressly required by the applicable laws of the Grand-Duchy of Luxembourg to be submitted to the shareholder for approval; or
- b) adopt, amend or repeal any provision of the articles of incorporation of the Company.

Unless otherwise provided by resolution of the board of managers, each such committee may fix its own rules of procedure and may meet at such place (within or outside the Grand-Duchy of Luxembourg), at such time and upon such notice, if any, as it shall determine from time to time. Each such committee shall keep minutes of its proceedings and shall report such proceedings at least twice a year to the board of managers at the meeting of the board of managers next following any such proceedings.

Except as may be otherwise provided by resolution of the board of managers, at all meetings of any committee the presence of members (or alternate members) constituting a majority of the total membership of such committee, at least one of which must be a Class A Manager and one of which must be a Class B Manager, shall constitute a quorum.

The act of the majority of the members present at any meeting at which a quorum is present shall be the act of such committee provided that any such decision shall require the affirmative vote of at least one Class B Manager. In the event of a tie-vote, the chairman, and in his absence the vice-chairman shall have a casting vote. In the event that the tie-vote continues following the casting of the additional vote of the chairman (or, as the case may be, the vice-chairman), the proposed resolution shall fail and the matter shall be referred to the shareholder.

Any action required or permitted to be taken at any meeting of any such committee may be taken without a meeting, if all members of such committee shall consent to such action in writing and such writing or writings are filed with the minutes of the proceedings of the committee.

Members of any committee designated by the board of managers may participate in a meeting of such committee by means of conference call or similar communications equipment by means of which all persons participating in the meeting can hear each other, and participation in a meeting pursuant to this provision shall constitute presence in person at such meeting.

In the event of the absence or disqualification of a member of any committee, the member or members thereof present at any meeting and not disqualified from voting, whether or not he, she or they constitute a quorum, may unanimously appoint another member of the board of managers to act at the meeting in the place of any such absent or disqualified member.

Any member (and any alternate member) of any committee may resign at any time by delivering a written notice of resignation, signed by such member, to the chairman of the board of managers. Unless otherwise specified therein, such resignation shall take effect upon delivery.

Any member (and any alternate member) of any committee may be removed from his or her position as a member (or alternate member, as the case may be) of such committee at any time, either for or without cause, by resolution adopted by the board of managers.

If any vacancy shall occur in any committee, by reason of disqualification, death, resignation, removal or otherwise, the remaining members (and any alternate members) shall continue to act, and any such vacancy may be filled by the board of managers."

3. Decision to appoint Dexter Paine III, Angelos Dassios and Stephan Kessel as class B managers of the Company.

4. Decision to appoint Udo Wendland, Johann von Löbbecke and Ansgar Krotz as class C managers of the Company.

After this had been set forth, the above named shareholder of the Company, representing the entire capital of the Company, now requests the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to amend Article 10, Article 11, Article 12 and Article 14 of the articles of incorporation of the Company so that they now read as follows:

" **Art. 10.** The Company shall be managed by a board of managers composed of three members at least, who need not be shareholders of the Company and who are class A managers (the "Class A Managers"), class B managers (the "Class B Managers") or class C managers (the "Class C Managers"). There must be at least one Class A Manager and one Class B Manager.

All Class A Managers must be Luxembourg residents. The managers shall be elected by a resolution of the shareholder for a duration of three years. At the time of their election, the shareholder determines whether a manager is a Class A Manager, a Class B Manager or a Class C Manager. A manager may resign at any moment and such resignation will have immediate effect and without there having to exist any cause. A manager may be removed with or without cause and replaced at any time by a resolution adopted by the shareholder.

Art. 11. The board of managers may choose from among the Class B Managers a chairman, and may choose from among the Class B Managers a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

The board of managers shall meet upon call by the chairman or another Class B Manager or two Class B Managers at the registered office of the Company, unless otherwise indicated in the notice of the meeting.

The chairman or, in his absence, the vice-chairman shall preside at all meetings of the board of managers, but in the absence of both the chairman and the vice-chairman the board of managers may appoint another chairman from the Class B Managers pro tempore.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the time set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meetings. This notice may be waived by the consent in writing or by fax or e-mail of each manager.

Separate notice shall not be required for meetings at which all the managers are present or represented and have declared that they had prior knowledge of the agenda as well as for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by fax or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission, another manager as his proxy. One manager can represent more than one of his co-managers.

The board of managers can deliberate or act validly at a meeting of the board of managers only if at least two managers are present or represented at least one of which must be a Class A Manager and one of which must be a Class B Manager. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting provided that any such decision shall require the affirmative vote of at least one Class B Manager. In the event of a tie-vote, the chairman, or in his absence the vice-chairman shall have a casting vote, in the event the tie-vote continues following the casting of the additional vote of the chairman (or, as the case may be, the vice-chairman), the proposed resolution shall fail and the matter shall be referred to the shareholder.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Notwithstanding the possibility to hold meetings in the above manner, as a general rule, meetings of the board of managers shall be held physically in Luxembourg. In any event, at least one meeting of the board of managers must be held in Luxembourg every year, at which all the members of the board should use all reasonable efforts to be physically present to discuss management and investments of the Company.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, e-mail or any other similar means of communications. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.", and

" **Art. 14.** The Company is bound by either (i) the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager of the Company or, (ii) by the joint signature of one Class A Manager, one Class B Manager and one Class C Manager or (iii) by the joint or single signature of any person or persons to whom specific signatory powers shall have been delegated by the board of managers."

Second resolution

The sole shareholder decides to insert a new article 15 into the articles of incorporation of the Company under a new title "D. Committees" and to amend the current numeration of the articles so that the current articles 15 to 19 shall become articles 16 to 20 and the current titles D to F shall become titles E to G. The new article 15 shall read as follows:-

"D. Committees

Art. 15. The board of managers may designate one or more committees.

Each committee designated by the board of managers shall consist of such number of managers as from time to time may be fixed and appointed by the board of managers and may include individuals who are not managers. Each committee must have among its members at least one Class A Manager and one Class B Manager. The board of managers may also designate one or more managers as alternate members of any such committee, who may replace any absent or disqualified member or members at any meeting of such committee. Thereafter, members (and alternate members, if any) of each such committee may be designated by the board of managers. The board of managers may choose from among the Class B Managers who are members of a committee, a chairman and a vice-chairman of such committee. Any such committee may be abolished or re-designated from time to time by the board of managers. Each member (and each alternate member) of any such committee shall hold office until his or her successor shall have been designated or until his or her earlier death, resignation or removal as a manager or, as the case may be, member of such committee unless otherwise resolved by resolution of the board of managers.

Any committee formed by the board of managers, except as otherwise provided in this article, shall have and may exercise such powers of the board of managers as may be provided by resolution of the board of managers.

No committee formed by the board of managers shall have the power or authority:

- c) to approve or adopt any action or matter expressly required by the applicable laws of the Grand-Duchy of Luxembourg to be submitted to the shareholder for approval; or
- d) adopt, amend or repeal any provision of the articles of incorporation of the Company.

Unless otherwise provided by resolution of the board of managers, each such committee may fix its own rules of procedure and may meet at such place (within or outside the Grand-Duchy of Luxembourg), at such time and upon such notice, if any, as it shall determine from time to time. Each such committee shall keep minutes of its proceedings and shall report such proceedings at least twice a year to the board of managers at the meeting of the board of managers next following any such proceedings.

Except as may be otherwise provided by resolution of the board of managers, at all meetings of any committee the presence of members (or alternate members) constituting a majority of the total membership of such committee at least one of which must be a Class A Manager and one of which must be a Class B Manager, shall constitute a quorum.

The act of the majority of the members present at any meeting at which a quorum is present shall be the act of such committee provided that any such decision shall require the affirmative vote of at least one Class B Manager. In the event of a tie-vote, the chairman, and in his absence the vice-chairman shall have a casting vote. In the event that the tie-vote continues following the casting of the additional vote of the chairman (or, as the case may be, the vice-chairman), the proposed resolution shall fail and the matter shall be referred to the shareholder. Any action required or permitted to be taken at any meeting of any such committee may be taken without a meeting, if all members of such committee shall consent to such action in writing and such writing or writings are filed with the minutes of the proceedings of the committee.

Members of any committee designated by the board of managers may participate in a meeting of such committee by means of conference telephone or similar communications equipment by means of which all persons participating in the meeting can hear each other, and participation in a meeting pursuant to this provision shall constitute presence in person at such meeting.

In the event of the absence or disqualification of a member of any committee, the member or members thereof present at any meeting and not disqualified from voting, whether or not he, she or they constitute a quorum, may unanimously appoint another member of the board of managers to act at the meeting in the place of any such absent or disqualified member.

Any member (and any alternate member) of any committee may resign at any time by delivering a written notice of resignation, signed by such member, to the chairman of the board of managers. Unless otherwise specified therein, such resignation shall take effect upon delivery.

Any member (and any alternate member) of any committee may be removed from his or her position as a member (or alternate member, as the case may be) of such committee at any time, either for or without cause, by resolution adopted by the board of managers.

If any vacancy shall occur in any committee, by reason of disqualification, death, resignation, removal or otherwise, the remaining members (and any alternate members) shall continue to act, and any such vacancy may be filled by the board of managers."

Third resolution

The sole shareholder decides to appoint each of:

- Mr. Dexter Paine III, businessman, born in Connecticut (USA), on 14 December 1960, residing professionally at 950 Tower Lane, Suite 1150, Foster City, CA 94404 (USA),
- Mr. Angelos Dassios, businessman, born in Illinois (USA), on 6 May 1974, residing professionally at 950 Tower Lane, Suite 1150, Foster City, CA 94404 (USA), and
- Mr. Dr. Stephan Kessel, businessman, born in Aachen (Germany), on 13 September 1953, residing professionally at Salinenstr. 30, 30952 Ronnenberg (Germany),
as Class B manager of the Company with effect as from the date hereof for an undetermined period,
and to appoint each of
 - Mr. Udo Wendland, businessman, born in Kassel (Germany), on 10 November 1961, residing professionally at Wallersheimer Weg 100, 56070 Koblenz (Germany),
 - Mr. Johann von Löbbecke, businessman, born in Bremen (Germany), on 23 September 1962, residing professionally at Wallersheimer Weg 100, 56070 Koblenz (Germany), and
 - Mr. Ansgar Krötz, businessman, born in Boppard (Germany), on 18 January 1953, residing professionally at Wallersheimer Weg 100, 56070 Koblenz (Germany),
as Class C manager of the Company with effect as from the date hereof for an undetermined period.

Costs

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at two thousand four hundred euro (EUR 2,400.-).

There being no further business, the meeting was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Senningerberg on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the attorney of the appearing person, known to the notary by first and surname, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

Follows the French translation:

L'an deux mille huit, le six août.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Stable I S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 137.133, ici représentée par M^e Nuala DOYLE, avocate, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé en date du 5 août 2008.

Laquelle procuration est signée 'ne varietur' par le mandataire du comparant susnommé et le notaire soussigné et restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire d'acter que:

- L'entité précitée est l'unique associé de "Stable II S.à r.l.", une

société à responsabilité limitée ayant son siège au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 137.134 (la «Société»), constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 6 février 2008, publié au Mémorial C du Recueil des Sociétés et des Associations,

du 15 avril 2008, numéro 923, suivi d'un acte rectificatif reçu par Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, agissant en remplacement du notaire soussigné, le 20 février 2008, publié au Mémorial C du 8 mai 2008, numéro 1143.

- Le capital social de la Société est fixé à cent trente-cinq mille euros (EUR 135.000,-) représenté par cent trente-cinq mille (135.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'Article 10, l'Article 11 et l'Article 14 des statuts de la Société afin de leur donner la teneur suivante:

« **Art. 10.** La Société sera gérée par un conseil de gérance composé de trois membres au moins, lesquels ne seront pas nécessairement associés de la Société et sont soit gérants de classe A (les «Gérants de Classe A»), soit gérants de classe B (les «Gérants de Classe B»), ou soit gérants de classe C (les «Gérants de Classe C»). Il faut au moins un Gérant de Classe A et un Gérant de Classe B.

Tous les Gérants de Classe A seront des résidents luxembourgeois. Les gérants sont élus par résolution de l'associé pour une durée de trois années. Au moment de l'élection, l'associé détermine si un gérant est un Gérant de Classe A, un Gérant de Classe B ou un Gérant de Classe C. Un gérant peut démissionner à tout moment et cette démission aura un effet immédiat et n'aura pas de besoin d'être motivée. Un gérant peut être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment par une décision de l'associé.

Art. 11. Le conseil de gérance peut nommer un président parmi les Gérants de Classe B et peut nommer un vice-président parmi les Gérants de Classe B. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des conseils de gérance et des assemblées des associés.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par le président ou par un autre Gérant de Classe B ou par deux Gérants de Classe B, au siège de la société, sauf avis contraire dans la convocation.

Le président ou, en son absence, le vice-président est tenu de présider tous les conseils de gérance, cependant en absence du président et du vice-président les membres du conseil de gérance pourront nommer un président parmi les Gérants de Classe B pro-tempore.

Un avis de convocation écrit sera donné à tous les gérants au moins vingt quatre heures avant la date prévue pour une réunion du conseil de gérance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cette convocation écrite sur accord de chaque gérant donné par écrit en original, télécopie ou e-mail.

Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions du conseil de gérance au cours desquelles l'ensemble des gérants sont présents ou représentés et ont déclaré avoir préalablement pris connaissance de l'ordre du jour de la réunion ainsi que pour toute réunion se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

Tout gérant peut se faire représenter aux conseils de gérance en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, soit par un moyen de communication électronique dont l'authenticité aura pu être établie, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter un ou plusieurs de ses co-gérants.

Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement à une réunion du conseil de gérance que si au moins deux gérants sont présents ou représentés et dont au moins un sera Gérant de Classe A et un sera Gérant de Classe B. Les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à une telle réunion à la condition qu'une telle décision nécessite le vote affirmatif d'au moins un Gérant de Classe B. En cas d'égalité de votes pour et de votes contre une résolution, le président ou, en son absence, le vice-président, aura une voix prépondérante. En cas d'égalité de votes pour et de votes contre une résolution, après le vote supplémentaire du président (ou du vice-président), la résolution proposée sera refusée et la question sera alors soumise à l'associé.

Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, et communiquer entre elles. La participation par ce moyen à une réunion est considérée avoir été assurée en personne.

Nonobstant la possibilité de tenir des réunions dans la manière susmentionnée, les réunions du conseil d'administration se tiendront, en règle générale, physiquement au Luxembourg. En tout état de cause, au moins une réunion du conseil d'administration devra être tenue chaque année à Luxembourg, au cours de laquelle tous les membres du conseil auront fait tous les efforts raisonnables pour être physiquement présents afin de discuter de la gestion et des investissements de la Société.

Le conseil de gérance peut à l'unanimité prendre des résolutions portant sur un ou plusieurs documents par voie circulaire pourvu qu'elles soient prises après approbation de ses membres donnée au moyen d'un écrit original, d'un facsimile, d'un e-mail ou de tous autres moyens de communication. L'intégralité formera le procès-verbal attestant de la résolution prise.», et

" **Art. 14.** La Société sera engagée soit (i) par la signature conjointe d'un Gérant de Classe A et d'un Gérant de Classe B, soit (ii) par la signature conjointe d'un Gérant de Classe A, d'un Gérant de Classe B et d'un Gérant de Classe C de la

Société ou soit (iii) par les signatures conjointes ou uniques de toute autre personne à qui de tels pouvoirs de signature auraient été délégués par le conseil de gérance.»

2. Décision d'insérer un nouvel article 15 dans les statuts de la Société, sous un nouveau titre "D. Comités", libellé comme suit:

« **Art. 15.** Le conseil de gérance peut désigner un ou plusieurs comités.

Chaque comité désigné par le conseil de gérance comprendra autant de gérants que le conseil de gérants nommera, y compris des personnes qui ne sont pas des gérants. Chaque comité doit compter parmi ses membres au moins un Gérant de Classe A et un Gérant de Classe B. Le conseil de gérance peut également désigner un ou plusieurs gérants remplaçants du comité, dont la fonction sera de remplacer des membres absents ou disqualifiés ou des membres à toute réunion du comité. Par la suite, les membres (et les membres remplaçants, le cas échéant) de chaque comité peuvent être désignés par le conseil de gérance. Le conseil de gérance peut nommer un président et un vice-président d'un comité parmi les Gérants de Classe B qui sont membres de tel comité. Chaque comité peut être aboli ou re-désigné de temps en temps par le conseil de gérance. Chaque membre (et chaque membre remplaçant) de chaque comité sera en charge jusqu'à ce que son successeur ait été désigné ou jusqu'à sa mort, sa résignation ou sa révocation comme un gérant, ou, le cas échéant, un membre de tel comité, si tel événement se produisait à une date plus rapprochée, sauf résolution contraire par le conseil de gérance.

Chaque comité formé par le conseil de gérance, sauf indication contraire dans le présent article, aura et exercera les pouvoirs du conseil de gérants tel que prévu par les résolutions du conseil de gérance.

Aucun comité formé par le conseil de gérance aura le pouvoir ou l'autorité:-

e) d'approuver ou d'adopter une action ou affaire dont les lois applicables du Grand-Duché de Luxembourg requièrent expressément l'approbation de l'associé; ou

f) d'adopter, de modifier ou d'abolir une disposition des statuts de la Société.

Sauf indication contraire dans les résolutions du conseil de gérance, chaque comité peut fixer ses propres règles et pourra se réunir à telle place (au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger), à telle heure et, le cas échéant, selon telle convocation dont il pourra de temps en temps déterminer. Chaque comité pourra tenir des procès-verbaux des réunions et fera le rapport des réunions au conseil de gérants lors de la réunion du conseil de gérants suivante.

Sauf indication contraire dans les résolutions du conseil de gérance, à chaque réunion de chaque comité, la présence des membres (ou des membres remplaçants constituant la majorité du total des membres de ce comité sera, composé d'au moins un Gérant de Classe A et d'au moins un Gérant de Classe B, constitutif d'un quorum.

Les actes de la majorité des membres présents à chaque réunion lors de laquelle un quorum est présent seront considérés comme étant ceux du comité, à la condition qu'une telle décision nécessite le vote affirmatif d'au moins un Gérant de Classe B. En cas d'égalité de votes pour et de votes contre une résolution, le président ou, en son absence, le vice-président, aura une voix prépondérante. En cas d'égalité de votes pour et de votes contre une résolution, après le vote supplémentaire du président (ou du vice-président), la résolution proposée sera refusée et la question sera alors soumise à l'associé.

Toute action qui pourrait être prise lors d'une réunion d'un comité pourra être prise sans réunion, si tous les membres du comité consentissent à l'action prise par écrit et l'écrit ou les écrits sont déposés avec les procès-verbaux des réunions du comité.

Les membres de tout comité désignés par le conseil de gérance pourront participer dans une réunion de ce comité par conférence téléphonique ou voie de communication similaire permettant à toutes les personnes participant dans la réunion de s'entendre, et la participation dans une réunion suivant cette disposition constituera une présence en personne dans cette réunion.

En cas d'absence ou de disqualification de tout membre de tout comité, le membre ou les membres présents à la réunion et non disqualifiés de voter, indépendamment du fait si il, elle ou eux constituent un quorum, pourra/ont à l'unanimité désigner un autre membre du conseil de gérance en vue d'agir lors de la réunion en lieu et place de la personne absente ou disqualifiée.

Chaque membre (et chaque membre remplaçant) de tout comité pourra démissionner à tout moment en remettant une note écrite de démission, signée par membre en question, au président du conseil de gérance. Sauf indication contraire, la démission prendra effet après la remise de la note.

Chaque membre (et chaque membre remplaçant) de tout comité pourra être révoqué de sa position en tant que membre (ou membre remplaçant, le cas échéant) de tel comité à tout moment, avec ou sans cause, par le biais d'une résolution prise par le conseil de gérance.

En cas de poste vacant au sein d'un comité, en raison d'une disqualification, d'un décès, d'une démission, d'une révocation ou en raison de tout autre cause, les membres restants (et tous les membres remplaçants) continueront d'agir, et chaque poste vacant pourra être occupé par le conseil de gérance.»

3. Nomination de Dexter Paine III, Angelos Dassios et Stephan Kessel en tant que Gérants de Classe B de la Société.

4. Nomination de Udo Wendland, Johann von Löbbecke et Ansgar Krötz en tant que Gérants de Classe C de la Société.

Ceci ayant été exposé, l'associé prénommé de la Société, représentant l'intégralité du capital de la Société, requiert désormais le notaire instrumentant de prendre acte des décisions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier l'Article 10, l'Article 11, l'Article 12 et l'Article 14 des statuts de la Société afin de leur donner la teneur suivante:

« **Art. 10.** La Société sera gérée par un conseil de gérance composé de trois membres au moins, lesquels ne seront pas nécessairement associés de la Société et sont soit gérants de classe A (les «Gérants de Classe A»), soit gérants de classe B (les «Gérants de Classe B»), ou soit gérants de classe C (les «Gérants de Classe C»). Il faut au moins un Gérant de Classe A et au moins un Gérant de Classe B.

Tous les Gérants de Classe A seront des résidents luxembourgeois. Les gérants sont élus par résolution de l'associé pour une durée de trois années. Au moment de l'élection, l'associé détermine si un gérant est un Gérant de Classe A, un Gérant de Classe B ou un Gérant de Classe C. Un gérant peut démissionner à tout moment et cette démission aura un effet immédiat et n'aura pas besoin d'être motivée. Un gérant peut être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment par une décision de l'associé.

Art. 11. Le conseil de gérance peut nommer un président parmi les Gérants de Classe B et peut nommer un vice-président parmi les Gérants de Classe B. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des conseils de gérance et des assemblées des associés.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par le président ou par un autre Gérant de Classe B ou par deux Gérants de Classe B, au siège de la société, sauf avis contraire dans la convocation.

Le président ou, en son absence, le vice-président est tenu de présider tous les conseils de gérance, cependant en absence du président et du vice-président les membres du conseil de gérance pourront nommer un président parmi les Gérants de Classe B pro-tempore.

Un avis de convocation écrit sera donné à tous les gérants au moins vingt quatre heures avant la date prévue pour une réunion du conseil de gérance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cette convocation écrite sur accord de chaque gérant donné par écrit en original, télécopie ou e-mail.

Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions du conseil de gérance au cours desquelles l'ensemble des gérants sont présents ou représentés et ont déclaré avoir préalablement pris connaissance de l'ordre du jour de la réunion ainsi que pour toute réunion se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

Tout gérant peut se faire représenter aux conseils de gérance en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, soit par un moyen de communication électronique dont l'authenticité aura pu être établie, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter un ou plusieurs de ses co-gérants.

Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement à une réunion du conseil de gérance que si au moins deux gérants sont présents ou représentés et dont au moins un sera Gérant de Classe A et un sera Gérant de Classe B. Les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à une telle réunion à la condition qu'une telle décision nécessite le vote affirmatif d'au moins un Gérant de Classe B. En cas d'égalité de votes pour et de votes contre une résolution, le président ou, en son absence, le vice-président, aura une voix prépondérante. En cas d'égalité de votes pour et de votes contre une résolution, après le vote supplémentaire du président (ou du vice-président), la résolution proposée sera refusée et la question sera alors soumise à l'associé.

Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, et communiquer entre elles. La participation par ce moyen à une réunion est considérée avoir été assurée en personne.

Nonobstant la possibilité de tenir des réunions dans la manière susmentionnée, les réunions du conseil d'administration se tiendront, en règle générale, physiquement au Luxembourg. En tout état de cause, au moins une réunion du conseil d'administration devra être tenue chaque année à Luxembourg, au cours de laquelle tous les membres du conseil auront fait tous les efforts raisonnables pour être physiquement présents afin de discuter de la gestion et des investissements de la Société.

Le conseil de gérance peut à l'unanimité prendre des résolutions portant sur un ou plusieurs documents par voie circulaire pourvu qu'elles soient prises après approbation de ses membres donnée au moyen d'un écrit original, d'un facsimile, d'un e-mail ou de tous autres moyens de communication. L'intégralité formera le procès-verbal attestant de la résolution prise.», et

" **Art. 14.** La Société sera engagée soit (i) par la signature conjointe d'un Gérant de Classe A et d'un Gérant de Classe B soit (ii) par la signature conjointe d'un Gérant de Classe A, d'un Gérant de Classe B et d'un Gérant de Classe C de la Société ou soit (iii) par les signatures conjointes ou uniques de toute autre personne à qui de tels pouvoirs de signature auraient été délégués par le conseil de gérance.»

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'insérer un nouvel article 15 dans les statuts de la Société sous le nouveau titre "D. Comités" et de modifier la numérotation des articles afin que les articles 15 à 19 deviennent respectivement les articles 16 à 20 et les titres D à F deviendront les titres E à G. Le nouvel article 15 est libellé comme suit:

«D. Comités

Art. 15. Le conseil de gérance peut désigner un ou plusieurs comités.

Chaque comité désigné par le conseil de gérance comprendra autant de gérants que le conseil de gérants nommera, y compris des personnes qui ne sont pas des gérants. Chaque comité doit compter parmi ses membres au moins un Gérant de Classe A et un Gérant de Classe B. Le conseil de gérance peut également désigner un ou plusieurs gérants remplaçants du comité, dont la fonction sera de remplacer des membres absents ou disqualifiés ou des membres à toute réunion du comité. Par la suite, les membres (et les membres remplaçants, le cas échéant) de chaque comité peuvent être désignés par le conseil de gérance. Le conseil de gérance peut nommer un président et un vice-président d'un comité parmi les Gérants de Classe B qui sont membres de tel comité. Chaque comité peut être aboli ou re-désigné de temps en temps par le conseil de gérance. Chaque membre (et chaque membre remplaçant) de chaque comité sera en charge jusqu'à ce que son successeur ait été désigné ou jusqu'à sa mort, sa résignation ou sa révocation comme un gérant, ou, le cas échéant, un membre de tel comité, si tel événement se produisait à une date plus rapprochée, sauf résolution contraire par le conseil de gérance.

Chaque comité formé par le conseil de gérance, sauf indication contraire dans le présent article, aura et exercera les pouvoirs du conseil de gérants tel que prévu par les résolutions du conseil de gérance.

Aucun comité formé par le conseil de gérance aura le pouvoir ou l'autorité:

g) d'approuver ou d'adopter une action ou affaire dont les lois applicables du Grand-Duché de Luxembourg requièrent expressément l'approbation de l'associé; ou

h) d'adopter, de modifier ou d'abolir une disposition des statuts de la Société.

Sauf indication contraire dans les résolutions du conseil de gérance, chaque comité peut fixer ses propres règles et pourra se réunir à telle place (au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger), à telle heure et, le cas échéant, selon telle convocation dont il pourra de temps en temps déterminer. Chaque comité tiendra des procès-verbaux des réunions et fera le rapport des réunions au conseil de gérants deux fois par an lors de la réunion du conseil de gérants suivante.

Sauf indication contraire dans les résolutions du conseil de gérance, à chaque réunion de chaque comité, la présence des membres (ou des membres remplaçants) constituant la majorité du total des membres de ce comité sera, composé d'au moins un Gérant de Classe A et d'au moins un Gérant de Classe B, constitutif d'un quorum.

Les actes de la majorité des membres présents à chaque réunion lors de laquelle un quorum est présent seront considérés comme étant ceux du comité, à la condition qu'une telle décision nécessite le vote affirmatif d'au moins un Gérant de Classe B. En cas d'égalité de votes pour et de votes contre une résolution, le président ou, en son absence, le vice-président, aura une voix prépondérante. En cas d'égalité de votes pour et de votes contre une résolution, après le vote supplémentaire du président (ou du vice-président), la résolution proposée sera refusée et la question sera alors soumise à l'associé. Toute action qui pourrait être prise lors d'une réunion d'un comité pourra être prise sans réunion, si tous les membres du comité consentissent à l'action prise par écrit et l'écrit ou les écrits sont déposés avec les procès-verbaux des réunions du comité.

Les membres de tout comité désignés par le conseil de gérance pourront participer dans une réunion de ce comité par conférence téléphonique ou voie de communication similaire permettant à toutes les personnes participant dans la réunion de s'entendre, et la participation dans une réunion suivant cette disposition constituera une présence en personne dans cette réunion.

En cas d'absence ou de disqualification de tout membre de tout comité, le membre ou les membres présents à la réunion et non disqualifiés de voter, indépendamment du fait si il, elle ou eux constituent un quorum, pourra/ont à l'unanimité désigner un autre membre du conseil de gérance en vue d'agir lors de la réunion en lieu et place de la personne absente ou disqualifiée.

Chaque membre (et chaque membre remplaçant) de tout comité pourra démissionner à tout moment en remettant une note écrite de démission, signée par membre en question, au président du conseil de gérance. Sauf indication contraire, la démission prendra effet après la remise de la note.

Chaque membre (et chaque membre remplaçant) de tout comité pourra être révoqué de sa position en tant que membre (ou membre remplaçant, le cas échéant) de tel comité à tout moment, avec ou sans cause, par le biais d'une résolution prise par le conseil de gérance.

En cas de poste vacant au sein d'un comité, en raison d'une disqualification, d'un décès, d'une démission, d'une révocation ou en raison de tout autre cause, les membres restants (et tous les membres remplaçants) continueront d'agir, et chaque poste vacant pourra être occupé par le conseil de gérance.»

Troisième résolution

L'associé unique de la société décide de nommer:

- Mr. Dexter Paine III, businessman, né à Connecticut (USA), le 14 décembre 1960, demeurant professionnellement à 950 Tower Lane, Suite 1150, Foster City, CA 94404 (USA),

- Mr. Angelos Dassios, businessman, né à Illinois (USA), le 6 mai 1974, demeurant professionnellement à 950 Tower Lane, Suite 1150, Foster City, CA 94404 (USA), et

- Mr. Dr. Stephan Kessel, businessman, né à Aachen (Allemagne), le 13 septembre 1953, demeurant professionnellement à Salinenstr. 30, 30952 Ronnenberg (Allemagne),
comme gérants de la classe B avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.
et de nommer
- Mr. Udo Wendland, businessman, né à Kassel (Allemagne), le 10 novembre 1961, demeurant professionnellement à Wallersheimer Weg 100, 56070 Koblenz (Allemagne),
- Mr. Johann von Löbbecke, businessman, né à Bremen (Allemagne), le 23 septembre 1962, demeurant professionnellement à Wallersheimer Weg 100, 56070 Koblenz (Allemagne), et
- Mr. Ansgar Krötz, businessman, né à Boppard (Allemagne), le 18 janvier 1953, demeurant professionnellement à Wallersheimer Weg 100, 56070 Koblenz (Allemagne),
comme gérants de classe C avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Coûts

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élèvent approximativement à deux mille quatre cents euros (EUR 2.400,-).

Le notaire instrumentant, qui parle et comprend l'anglais, déclare par la présente que sur demande du comparant, le présent document a été établi en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Doyle, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 6 août 2008, LAC/2008/32918. — Reçu € 12.- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 15 octobre 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008131298/202/540.

(080153578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2008.

Financière Hobby S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint-Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 139.955.

L'an deux mille huit, le trois octobre.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire, résidant à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FINANCIERE HOBBY S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 139.955, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 8 juillet 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1856 du 29 juillet 2008.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Frédéric MONCEAU, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Arlette SIEBENALER, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Pascoal DA SILVA, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Augmentation de capital à concurrence d'un montant de EUR 1.900.000.- (un million neuf cent mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 200.000.- (deux cent mille euros) à EUR 2.100.000.- (deux millions cent mille euros) par l'émission de 1.900.000 (un million neuf cent mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1.- (un euro) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2. Souscription et libération des actions nouvelles par les actionnaires actuels moyennant versement en espèces.

3. Création de deux catégories d'actions, à savoir actions ordinaires de catégorie A et actions préférentielles rachetables de catégorie B.

4. Attribution de 104.999 actions de catégorie A et 1.994.981 actions de catégorie B à Parfinindus S.à r.l. et 1 action de catégorie A et 19 actions de catégorie B à Monsieur Frédéric Monceau.

5. Modification afférente de l'article 5 des statuts et modification de cet article visant à scinder le capital social en catégorie d'actions ordinaires et en catégorie d'actions préférentielles rachetables et détermination de leurs droits.

6. Modification de l'article 16 des statuts visant à établir les droits et obligations réciproques des porteurs d'actions des différentes catégories lors de la liquidation de la Société;

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital à concurrence d'un montant de EUR 1.900.000.- (un million neuf cent mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 200.000.- (deux cent mille euros) à EUR 2.100.000.- (deux millions cent mille euros) par l'émission de 1.900.000 (un million neuf cent mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1.- (un euro) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription - libération

Sont alors intervenus aux présentes:

1.- PARFININDUS S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 24, rue St. Mathieu, L-2138 Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Pascoal Da Silva, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé,

qui déclare souscrire 1.899.981 (un million huit cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-une) actions nouvelles.

2.- Monsieur Frédéric MONCEAU, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu,

lequel déclare souscrire 19 (dix-neuf) actions nouvelles.

Les 1.900.000 (un million neuf cent mille) actions nouvelles ont été intégralement libérées en espèces de sorte que le montant total de EUR 1.900.000.- (un million neuf cent mille euros) est à la libre disposition de la société, ce qui a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de créer deux catégories d'actions, à savoir actions ordinaires de catégorie A et actions préférentielles rachetables de catégorie B.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'attribuer les actions des différentes catégories aux actionnaires comme suit:

104.999 (cent quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf) actions de catégorie A et 1.994.981 (un million neuf cent quatre-vingt-quatorze mille neuf cent quatre-vingt-une) actions de catégorie B à Parfinindus S.à r.l. et 1 (une) action de catégorie A et 19 (dix-neuf) actions de catégorie B à Monsieur Frédéric Monceau.

Quatrième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide de reformuler l'Article 5 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

"Le capital social de la Société est fixé à EUR 2.100.000.- (deux millions cent mille euros) représenté par 2.100.000 (deux millions cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, et divisé de la façon suivante:

- Cent cinq mille (105.000) actions ordinaires, dénommées actions de "Catégorie A", d'une valeur nominale de EUR 1.- (un euro), chacune, entièrement souscrites et libérées;

- Un million neuf cent quatre-vingt-quinze mille (1.995.000) actions préférentielles rachetables, dénommées actions de "Catégorie B", d'une valeur nominale de EUR 1.- (un euro) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de chaque Catégorie peuvent être émises avec ou sans prime d'émission, conformément aux dispositions de la loi et des présents Statuts.

Sans préjudice des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, les droits afférents à chaque Catégorie d'actions dans la Société sont réglés par les dispositions statutaires suivantes.

Tout montant de prime d'émission qui sera payé en plus de la valeur nominale des actions de la Catégorie A, restera attaché aux actions de la Catégorie A et sera alloué à une réserve spéciale désignée compte de prime d'émission sur les actions de Catégorie A. Tout montant de prime d'émission qui sera payé en plus de la valeur nominale des actions de Catégorie B, restera attaché aux actions de Catégorie B et sera alloué à une réserve spéciale désignée compte de prime d'émission sur actions de Catégorie B.

Le capital social de la Société peut être modifié à tout moment, par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue devant notaire. Le capital social de la Société et la prime d'émission attachée à n'importe quelle Catégorie d'actions que ce soit, seront uniquement remboursés aux détenteurs de la Catégorie correspondante d'actions sous les mêmes conditions. La prime d'émission attachée à n'importe quelle catégorie d'actions peut être allouée à la réserve légale de la Société, sous la condition que les montants nets respectifs des primes d'émissions payés pour une Catégorie d'actions seront indiqués dans l'article 5 des présents statuts, c'est-à-dire que le montant indiqué n'inclut pas une possible allocation à la réserve légale. En cas de réduction du capital social, le montant de la réserve légale réduit en conséquence sera réalloué au(x) compte(s) de prime d'émission dont il émanait.

Les actions de Catégorie B sont remboursables par la Société dans les limites prévues par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et plus particulièrement l'article 49-8 de cette loi.

La Société devra rembourser les actions de Catégorie B au plus tard le 31 décembre 2014 pour un montant correspondant à la somme de la valeur nominale, le compte de prime d'émission sur actions de Catégorie B, ainsi que du montant des dividendes préférentiels accumulés mais non encore déclarés des actions de Catégorie B. Néanmoins, les actions de Catégorie B ne seront rachetées que si la société dispose des fonds nécessaires pour ce faire à la date en question. A défaut pour la Société de détenir des fonds nécessaires au rachat des actions de Catégorie B en date du 31 décembre 2014, le rachat, qui sera constaté par l'assemblée générale des actionnaires tenue devant notaire, interviendra dès que la Société disposera desdits fonds.

Les actions de Catégorie B rachetées par la Société doivent être immédiatement annulées et le capital social, le compte de prime d'émission sur actions de Catégorie B, et, si existante, la prime d'émission allouée à la réserve légale doivent être réduits en conséquence.

Chaque action donne droit à une fraction des droits attachés à la Catégorie d'actions en question de la Société, en proportion directe avec le nombre des actions existantes de la même Catégorie, et par application des principes indiqués ci-après.

Les détenteurs d'actions de Catégorie B ont droit à un Dividende Préférentiel (ci-après défini) et ce, en cas de bénéfice distribuable de l'année en cours et de réserves disponibles des actions de Catégorie A. Ainsi, en l'absence de bénéfice distribuable et de réserves disponibles des actions de Catégorie A, les détenteurs des actions de Catégorie B n'auront droit à aucun Dividende Préférentiel. Si le montant total du bénéfice distribuable de la Société au terme d'un exercice social et des réserves disponibles des actions de Catégorie A est inférieur au montant du Dividende Préférentiel, le Dividende Préférentiel est réduit au montant total du bénéfice distribuable de l'année en cours et des réserves disponibles des actions de Catégorie A.

Chaque année sociale de la Société et pour la première fois lors de l'année sociale commençant le 1^{er} janvier 2008, les détenteurs des actions de Catégorie B ont droit à un dividende préférentiel de EURIBOR 12 mois l'année, calculé sur une base de 360 jours et calculé sur la valeur nominale des actions de Catégorie B, le compte de prime d'émission sur actions de Catégorie B et, si existante, la prime d'émission du compte de prime d'émission sur actions de Catégorie B éventuellement allouée à la réserve légale (le Dividende Préférentiel).

Les détenteurs des actions de Catégorie A ont droit aux bénéfices restants de la Société, mais aucun dividende ne sera payé aux détenteurs des actions de Catégorie A, tant que tous les droits attachés aux dividendes des actions de Catégorie B de l'année courante n'ont pas été entièrement payés aux détenteurs de ces droits. Les dividendes préférentiels précités n'ont aucun impact sur les obligations de chaque détenteur d'action de participer aux pertes."

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 16 des statuts de la Société, pour lui donner désormais la teneur suivante:

"La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Au moment de la dissolution de la Société, et en fonction des actifs disponibles, les détenteurs des actions de Catégorie B ont un droit préférentiel égalitaire pour le remboursement de leur apport respectif et leurs dividendes préférentiels respectifs de l'année courante non payés à ce moment.

Les détenteurs d'actions de Catégorie A n'ont pas droit à être remboursés de leur apport (c'est-à-dire du capital social et du compte de prime d'émission sur actions de Catégorie A, incluant la prime d'émission du compte de prime d'émission sur actions de Catégorie A éventuellement allouée à la réserve légale) tant que tous les droits de remboursement des détenteurs des actions de Catégorie B n'ont pas été exercés. Si les montants distribuables ne permettent pas un paiement

intégral des droits préférentiels de remboursement des actions de Catégorie B, les montants disponibles seront alloués aux détenteurs d'actions de Catégorie B au pro rata de leurs droits.

Les détenteurs d'actions de Catégorie A ont droit à l'entière du boni de liquidation de la Société, après que les détenteurs des actions de Catégorie B aient perçu leurs droits préférentiels de remboursement. Les détenteurs des actions de Catégorie B sont ainsi exclus de tout boni de liquidation de la Société une fois qu'ils ont perçu leurs droits préférentiels de remboursement."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme EUR 12.300.- EUR (douze mille trois cents euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. MONVEAU, A. SIEBENALER, P. DA SILVA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 octobre 2008. Relation: LAC/2008/40452. - Reçu neuf mille cinq cents euros (0,50% = 9.500.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008132396/242/162.

(080154733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2008.

Seema S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: NOK 232.415.595,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 133.664.

Il résulte d'une cession de parts sociales du 22 septembre, 2008, que:

1. Quadrangle (Offshore) Capital Partners II L.P., un exempted limited partnership, ayant son siège social à Walker House, South Church Street, KY1-9002 GT, George Town, Gran Cayman, Cayman Islands a cédé de la société Seema Sàrl:

- 2,499 parts sociales ordinaires de catégorie A
- 2,499 parts sociales ordinaires de catégorie B
- 2,499 parts sociales ordinaires de catégorie C
- 2,499 parts sociales ordinaires de catégorie D
- 2,499 parts sociales ordinaires de catégorie E
- 93,533 parts sociales préférentielles de catégorie A
- 93,533 parts sociales préférentielles de catégorie B
- 93,533 parts sociales préférentielles de catégorie C
- 93,533 parts sociales préférentielles de catégorie D
- 93,533 parts sociales préférentielles de catégorie E

2. Quadrangle (Offshore) Capital Partners II-A L.P., un exempted limited partnership, ayant son siège social Walker House, South Church Street, KY1-9002 GT, George Town, Gran Cayman, Cayman Islands a cédé de la société Seema Sàrl:

- 425 parts sociales ordinaires de catégorie A
- 425 parts sociales ordinaires de catégorie B
- 425 parts sociales ordinaires de catégorie C
- 425 parts sociales ordinaires de catégorie D
- 425 parts sociales ordinaires de catégorie E
- 15,910 parts sociales préférentielles de catégorie A
- 15,910 parts sociales préférentielles de catégorie B
- 15,910 parts sociales préférentielles de catégorie C
- 15,910 parts sociales préférentielles de catégorie D
- 15,910 parts sociales préférentielles de catégorie E

3. Quadrangle (Offshore) Select Partners II L.P., un exempted limited partnership, ayant son siège social Walker House, South Church Street, KYI-9002 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands a cédé de la société Seema Sàrl:

- 65 parts sociales ordinaires de catégorie A
- 65 parts sociales ordinaires de catégorie B
- 65 parts sociales ordinaires de catégorie C
- 65 parts sociales ordinaires de catégorie D
- 65 parts sociales ordinaires de catégorie E
- 2,423 parts sociales préférentielles de catégorie A
- 2,423 parts sociales préférentielles de catégorie B
- 2,423 parts sociales préférentielles de catégorie C
- 2,423 parts sociales préférentielles de catégorie D
- 2,423 parts sociales préférentielles de catégorie E

4. Hawkey Luxco S.a.r.l., un S.à.r.l., ayant son siège social à 46A, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, a cédé de la société Seema Sàrl:

- 448 parts sociales ordinaires de catégorie A
- 448 parts sociales ordinaires de catégorie B
- 448 parts sociales ordinaires de catégorie C
- 448 parts sociales ordinaires de catégorie D
- 448 parts sociales ordinaires de catégorie E
- 16,775 parts sociales préférentielles de catégorie A
- 16,775 parts sociales préférentielles de catégorie B
- 16,775 parts sociales préférentielles de catégorie C
- 16,775 parts sociales préférentielles de catégorie D
- 16,775 parts sociales préférentielles de catégorie E

5. GS Capital Partners VI Fund, L.P., un limited partnership, ayant son siège social à 1209, Orange Street, 19801 Wilmington, Delaware, USA, a cédé de la société Seema Sàrl:

- 1,160 parts sociales ordinaires de catégorie A
- 1,160 parts sociales ordinaires de catégorie B
- 1,160 parts sociales ordinaires de catégorie C
- 1,160 parts sociales ordinaires de catégorie D
- 1,160 parts sociales ordinaires de catégorie E
- 43,424 parts sociales préférentielles de catégorie A
- 43,424 parts sociales préférentielles de catégorie B
- 43,424 parts sociales préférentielles de catégorie C
- 43,424 parts sociales préférentielles de catégorie D
- 43,424 parts sociales préférentielles de catégorie E

6. GS Capital Partners VI Offshore Fund, L.P., un exempted limited partnership, ayant son siège social à Uglan House, South Church Street, 309 GT George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, a cédé de la société Seema Sàrl:

- 964 parts sociales ordinaires de catégorie A
- 964 parts sociales ordinaires de catégorie B
- 964 parts sociales ordinaires de catégorie C
- 964 parts sociales ordinaires de catégorie D
- 964 parts sociales ordinaires de catégorie E
- 36,119 parts sociales préférentielles de catégorie A
- 36,119 parts sociales préférentielles de catégorie B
- 36,119 parts sociales préférentielles de catégorie C
- 36,119 parts sociales préférentielles de catégorie D
- 36,119 parts sociales préférentielles de catégorie E

7. GS Capital Partners VI Parallel, L.P., un limited partnership, ayant son siège social à 1209, Orange Street, 19801 Wilmington, Delaware, USA, a cédé de la société Seema Sàrl:

- 319 parts sociales ordinaires de catégorie A
- 319 parts sociales ordinaires de catégorie B

319 parts sociales ordinaires de catégorie C
 319 parts sociales ordinaires de catégorie D
 319 parts sociales ordinaires de catégorie E
 11,941 parts sociales préférentielles de catégorie A
 11,941 parts sociales préférentielles de catégorie B
 11,941 parts sociales préférentielles de catégorie C
 11,941 parts sociales préférentielles de catégorie D
 11,941 parts sociales préférentielles de catégorie E

8. GS Capital Partners VI GmbH & CoKG, un Kommanditgesellschaft, ayant son siège social à 49, Frankfurt-Ebert-Anlage, 60308 Frankfurt am Main, Allemagne, a cédé de la société Seema Sàrl:

41 parts sociales ordinaires de catégorie A
 41 parts sociales ordinaires de catégorie B
 41 parts sociales ordinaires de catégorie C
 41 parts sociales ordinaires de catégorie D
 41 parts sociales ordinaires de catégorie E
 1,543 parts sociales préférentielles de catégorie A
 1,543 parts sociales préférentielles de catégorie B
 1,543 parts sociales préférentielles de catégorie C
 1,543 parts sociales préférentielles de catégorie D
 1,543 parts sociales préférentielles de catégorie E

9. Glacier Holdings Limited, un limited company, ayant son siège social à 1, Lefebvre Street, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, a acheté la totalité des parts sociales vendus dans la société Seema Sàrl par les sociétés susmentionnées, soit:

5,921 parts sociales ordinaires de catégorie A
 5,921 parts sociales ordinaires de catégorie B
 5,921 parts sociales ordinaires de catégorie C
 5,921 parts sociales ordinaires de catégorie D
 5,921 parts sociales ordinaires de catégorie E
 221,668 parts sociales préférentielles de catégorie A
 221,668 parts sociales préférentielles de catégorie B
 221,668 parts sociales préférentielles de catégorie C
 221,668 parts sociales préférentielles de catégorie D
 221,668 parts sociales préférentielles de catégorie E

POUR PUBLICATION

Pour Seema S.à r.l.

Christophe Cahuzac

Gérant

Référence de publication: 2008131512/3521/127.

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2008, réf. LSO-CV04193. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080153393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2008.

Société Walser des Eaux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 134.108.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 15 septembre 2008:

1) L'Assemblée décide d'accepter la démission, de son poste de commissaire aux comptes, avec effet au 30 juin 2008, de AACO S.à r.l. ayant son siège social au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 88.833.

2) L'Assemblée décide de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes de la société, avec effet au 15 septembre 2008, pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2012:

- la société I.C.A. (International Consulting & Auditing) S.A., ayant son siège social, Suite 13, First Floor, Oliaji Trade Centre, Francis Rachel Street, Victoria, Mahe, Republic of Seychelles

3) L'Assemblée décide de nommer Monsieur Stéphane Weyders, né le 2 janvier 1972 à Arlon (Belgique), résidant professionnellement au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, aux fonctions de président du conseil d'administration de la société, avec effet au 15 septembre 2008, pour une période se terminant lors de l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2012.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des administrateurs suivants:

Monsieur Stéphane Weyders, administrateur, 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

Monsieur Steve van den Broek, administrateur, 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

Monsieur Daniel Galhano, administrateur, 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE WALSER DES EAUX S.A.

Signature

Référence de publication: 2008131528/3258/27.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008, réf. LSO-CV00478. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080153325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2008.

Linkspan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5401 Ahn, 7, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 86.470.

Im Jahre zwei tausend acht, den neunten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtswohnsitz in Echternach,

Versammelten sich in einer ausserordentlichen Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft LINKSPAN S.A., mit Sitz in L-6750, Grevenmacher, 6, rue de Luxembourg, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, unter der Nummer B 86.470 (NIN 2002 2206 061),

gegründet zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Jean-Paul HENCKS, mit dem damaligen Amtssitz in Luxemburg, am 5. März 2002, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 922 vom 18. Juni 2002 und deren Statuten abgeändert wurden zufolge Urkunde aufgenommen durch denselben Notar Jean-Paul HENCKS, am 11. Juni 2007, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1698 vom 10. August 2007.

Das Gesellschaftskapital beläuft sich auf einunddreissig tausend Euro (€ 31.000.-) und ist eingeteilt in drei hundert zehn (310) Aktien mit einem Nennwert von je ein hundert Euro (€ 100.-).

Den Vorsitz der Generalversammlung führt Frau Peggy SIMON, Privatbeamtin, wohnhaft in Berdorf.

Sie beruft zum Schriftführer Herrn Laurent THEISEN, Privatbeamter, wohnhaft in Osweiler,

und zum Stimmzähler Frau Evelien Macleanen-Harmelink, Privatbeamtin, wohnhaft in L-5401, Ahn, 5, route du Vin

Die Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei, welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig, somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

III.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift nachfolgende Punkte:

1.- Verlegung des Gesellschaftssitzes von Grevenmacher nach Ahn und dementsprechende Abänderung des ersten Absatzes von Artikel 2 der Statuten um folgenden Wortlaut zu erhalten.

Art. 2. (Absatz 1). Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Ahn.

2.- Festlegung der neuen Adresse der Gesellschaft wie folgt: L-5401, Ahn, 7, route du Vin.

3.- Mandat an den Verwaltungsrat vorhergehende Beschlüsse auszuführen.

IV.) Dass die Anwesenden oder Vertretenen Aktionäre sowie die Anzahl der Aktien die diese besitzen aus der Anwesenheitsliste hervorgehen, die von den Mitgliedern des Vorsitzes der Generalversammlung aufgestellt und für Richtig befunden wurde. Diese Liste wird, nachdem sie von den anwesenden Aktionären oder deren Vertreter und den Mitgliedern des Vorsitzes unterschrieben wurde, dem gegenwärtigen Protokoll beigefügt um zusammen einregistriert zu werden.

V.) Es ergibt sich aus der Anwesenheitsliste, dass die drei hundert zehn (310) Aktien mit einem Nennwert von je ein hundert Euro (€ 100.-) welche das gesamte Kapital von einunddreissig tausend Euro (€ 31.000.-) darstellen, bei der gegenwärtigen Generalversammlung anwesend oder vertreten sind. Diese Generalversammlung ist somit rechtmässig zusammengesetzt und kann in gültiger Weise über die vorhergehenden Tagesordnungspunkte beraten und beschliessen.

Die Generalversammlung hat nachdem sie den Vortrag der Vorsitzenden bestätigt hat und anerkannt hat, dass sie rechtmässig zusammengetreten ist, und über die Tagesordnung befinden kann, nach Beratung einstimmig nachfolgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Sitz der Gesellschaft von Grevenmacher nach Ahn zu verlegen und demgemäss den ersten Absatz von Artikel 2 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben.

Art. 2. (Absatz 1). Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Ahn.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Adresse der Gesellschaft wie folgt festzulegen: L-5401 Ahn, 7, route du Vin.

Dritter Beschluss

Dem Verwaltungsrat wird Mandat erteilt vorhergehende Beschlüsse auszuführen.

Nach Erschöpfung der Tagesordnung, wurde die ausserordentliche Generalversammlung geschlossen.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Echternach.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Mitglieder der Versammlung, dem unterzeichneten Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: P. SIMON, L. THEISEN, E. MACLEANEN-HARMELINK, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 09 octobre 2008, Relation: ECH/2008/1362. — Reçu douze euros. 12,00.- €.

Le Receveur (signé): MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Memorial.

Echternach, den 15. Oktober 2008.

Henri BECK.

Référence de publication: 2008131913/201/62.

(080154221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.

Compagnie Walser des Eaux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 55.768.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 15 septembre 2008:

1) L'Assemblée décide d'accepter la démission, de son poste de commissaire aux comptes, avec effet au 30 juin 2008, de AACO (Accounting, Auditing, Consulting & Outsourcing) S.à r.l. ayant son siège social au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 88.833.

2) L'Assemblée décide de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes de la société, avec effet au 15 septembre 2008, pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2012:

- la société I.C.A. (International Consulting & Auditing) S.A., ayant son siège social, Suite 13, First Floor, Oliaji Trade Centre, Francis Rachel Street, Victoria, Mahe, Republic of Seychelles

3) L'Assemblée décide de nommer Monsieur Cyrille Vallée, né le 12 août 1977 à Thionville (France), résidant professionnellement au 31, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, aux fonctions de président du conseil d'administration de la société, avec effet au 15 septembre 2008, pour une période se terminant lors de l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2012.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des administrateurs suivants:

Monsieur Laurent Teitgen, administrateur, 31, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE WALSER DES EAUX S.A.

Signature

Référence de publication: 2008131529/3258/26.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008, réf. LSO-CV00481. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080153312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2008.

MATHIOT Conseil Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4832 Rodange, 462, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 142.275.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le huit octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

ont comparu:

1.- Monsieur Emmanuel MATHIOT, gérant de société, né à Lunéville (France), le 15 juillet 1969, demeurant au 1, rue Sainte Anne à F-55100 VERDUN,

ici représenté par:

Maître Karine SCHMITT, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

en vertu d'une procuration lui délivrée à Luxembourg, le 25 septembre 2008;

2.- Madame Clarisse Marie-Joséphine BERBACH, enseignante, née à Haguenau (France), le 30 mars 1971, épouse de Monsieur Emmanuel MATHIOT, demeurant au 1, rue Sainte Anne à F-55100 VERDUN,

ici représentée par:

Maître Karine SCHMITT, prénommée,

en vertu d'une procuration lui délivrée à Luxembourg, le 25 septembre 2008.

Lesquelles procurations, après avoir été signées " ne varietur " par la mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps que lui.

Laquelle mandataire, agissant ès-dites qualités a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité familiale limitée que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} .- Objet - raison sociale - durée - siège

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée luxembourgeoise qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet principal la conception, l'adaptation, le développement, la commercialisation, la mise en œuvre de tous produits et services et plus généralement de toutes solutions se rapportant à la gestion de la qualité, de la sécurité, de l'environnement, du management et de la conduite de projets.

La société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra s'intéresser, sous quelques forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprise se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de "MATHIOT Conseil Lux S.à r.l.", société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Rodange, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La société peut ouvrir des agences ou succursales dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Titre II.- Capital social - parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.- EUR) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

| | |
|---|-----|
| 1.- Monsieur Emmanuel MATHIOT, prénommé, vingt-quatre parts sociales | 24 |
| 2.- Madame Clarisse, Marie-Joséphine BERBACH, épouse de Monsieur Emmanuel MATHIOT, prénommée, soixante-seize parts sociales | 76 |
| TOTAL: CENT PARTS SOCIALES | 100 |

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire à un compte bancaire au nom de la société, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR) se trouve

dès maintenant à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant l'accord des associés statuant à la majorité requise pour les modifications statutaires.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les 30 (trente) jours à partir de la date de refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts sociales est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, personnels, ayants-droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

Titre III.- Administration et gérance

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

La société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature individuelle du gérant unique ou lorsqu'ils sont plusieurs, par les signatures conjointes de 2 (deux) gérants, sauf dispositions contraires fixées par l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 13. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les modifications des statuts doivent être décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés.

Art. 16. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 18. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

Titre IV.- Dissolution - liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

125733

Disposition transitoire

Par dérogation à l'article dix-sept (17) qui précède, l'année sociale commence aujourd'hui-même pour finir le 31 décembre 2008.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cent euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- L'adresse de la société est fixée au 462, route de Longwy, L- 4832 RODANGE.

2.- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:

Monsieur Emmanuel MATHIOT, gérant de société, né à Lunéville (France), le 15 juillet 1969, demeurant au 1, rue Sainte Anne à F-55100 VERDUN.

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa seule signature.

Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention des constituants sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire instrumentant, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: K. SCHMITT, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 13 octobre 2008, Relation: EAC/2008/12844. — Reçu trente et un Euros vingt-cinq Cents (12.500.- à 0,25 % = 31,25.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Pour EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 16 octobre 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008132402/239/136.

(080154914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2008.

ECIP Elis Sarl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 353.550,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 131.853.

Le nom de l'associé de la Société, Eurazeo Co-Investment Partners SCA, SICAR, une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.189, a été modifié en Eurazeo Partners SCA, SICAR en date du 30 juin 2008.

Par ailleurs, le nom de l'associé de la Société, Eurazeo Co-Investment Partners B SCA, SICAR, une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.545, a été modifié en Eurazeo Partners B SCA, SICAR en date du 30 juin 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2008.

ECIP Elis Sarl

Laurent Guérineau / François Pfister

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2008131575/5917/23.

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2008, réf. LSO-CV04156. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080153447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2008.

Bamalité S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5401 Ahn, 7, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 44.356.

Im Jahre zwei tausend acht, den neunten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtswohnsitz in Echternach,

Versammelten sich in einer ausserordentlichen Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft BAMALITE S.A., mit Sitz in L-2146 Luxemburg, 63, rue de Merl, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, unter der Nummer B 44.356 (NIN 1993 2206 865),

gegründet zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Frank BADEN, mit dem damaligen Amtssitze in Luxemburg, am 29. Juni 1993, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 431 vom 16. September 1993, und deren Statuten abgeändert wurden wie folgt:

- zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Edmond SCHEODER, mit dem damaligen Amtssitze in Mersch, am 16. Oktober 1997, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 350 vom 15. Mai 1998;

- zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Jean-Joseph WAGNER, mit dem Amtssitze in Sanem, am 20. Januar 2000, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 433 vom 19. Juni 2000;

zufolge Urkunde aufgenommen durch vorgenannten Notar Frank BADEN, am 27. November 2002, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 79 vom 27. Januar 2003.

Das Gesellschaftskapital beläuft sich auf ein fünf hundert tausend Euro (€ 500.000.-) und ist eingeteilt in ein tausend (1.000) Aktien mit einem Nennwert von je fünf hundert Euro (€ 500.-).

Den Vorsitz der Generalversammlung führt Frau Peggy SIMON, Privatbeamtin, wohnhaft in Berdorf.

Sie beruft zum Schriftführer Herrn Laurent THEISEN, Privatbeamter, wohnhaft in Osweiler,

und zum Stimmzähler Frau Evelien Macleanen-Harmelink, Privatbeamtin, wohnhaft in L-5401 Ahn, 5, route du Vin

Die Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei, welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Da sämtliche Aktien mit Stimmrecht der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig, somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

III.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift nachfolgende Punkte:

1.- Verlegung des Gesellschaftssitzes von Luxemburg nach Ahn und dementsprechende Abänderung des ersten Absatzes von Artikel 2 der Statuten um folgenden Wortlaut zu erhalten.

Art. 2. (Absatz 1). Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Ahn.

2.- Festlegung der neuen Adresse der Gesellschaft wie folgt: L-5401 Ahn, 7, route du Vin.

3.- Abänderung des dritten Absatzes von Artikel 2 der Statuten um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 2. (Absatz 3). Unbeschadet der Regeln des allgemeinen Rechtes betreffend die Kündigung von Verträgen, kann durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates der Sitz der Gesellschaft an jede andere Adresse innerhalb der selben Ortschaft verlegt werden.

4.- Abänderung von Artikel 16 der Statuten um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 16. Die jährliche Hauptversammlung findet rechtens statt am zweiten Mai um zehn Uhr am Gesellschaftssitz oder an jedem anderen in den Einberufungsschreiben genannten Ort.

5.- Mandat an den Verwaltungsrat vorhergehende Beschlüsse auszuführen.

IV.) Dass die Anwesenden oder Vertretenen Aktionäre sowie die Anzahl der Aktien die diese besitzen aus der Anwesenheitsliste hervorgehen, die von den Mitgliedern des Vorsitzes der Generalversammlung aufgestellt und für Richtig befunden wurde. Diese Liste wird, nachdem sie von den anwesenden Aktionären oder deren Vertreter und den Mitgliedern des Vorsitzes unterschrieben wurde, dem gegenwärtigen Protokoll beigefügt um zusammen registriert zu werden.

V.) Es ergibt sich aus der Anwesenheitsliste, dass die ein tausend (1.000) Aktien mit einem Nennwert von je fünf hundert Euro (€ 500.-), welche das gesamte Kapital von fünf hundert tausend Euro (€ 500.000.-) darstellen, bei der gegenwärtigen Generalversammlung anwesend oder vertreten sind. Diese Generalversammlung ist somit rechtmässig zusammengesetzt und kann in gültiger Weise über die vorhergehenden Tagesordnungspunkte beraten und beschliessen.

Die Generalversammlung hat nachdem sie den Vortrag der Vorsitzenden bestätigt hat und anerkannt hat, dass sie rechtmässig zusammengetreten ist, und über die Tagesordnung befinden kann, nach Beratung einstimmig nachfolgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Sitz der Gesellschaft von Luxemburg nach Ahn zu verlegen und demgemäss den ersten Absatz von Artikel 2 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben.

Art. 2. (Absatz 1). Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Ahn.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Adresse der Gesellschaft wie folgt festzulegen: L-5401 Ahn, 7, route du Vin.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den dritten Absatz von Artikel 2 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 2. (Absatz 3). Unbeschadet der Regeln des allgemeinen Rechtes betreffend die Kündigung von Verträgen, kann durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates der Sitz der Gesellschaft an jede andere Adresse innerhalb der selben Ortschaft verlegt werden.

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst Artikel 16 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 16. Die jährliche Hauptversammlung findet rechtens statt am zweiten Mai um zehn Uhr am Gesellschaftssitz oder an jedem anderen in den Einberufungsschreiben genannten Ort.

Fünfter Beschluss

Dem Verwaltungsrat wird Mandat erteilt vorhergehende Beschlüsse auszuführen.

Nach Erschöpfung der Tagesordnung, wurde die ausserordentliche Generalversammlung geschlossen.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Echternach.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Mitglieder der Versammlung, dem unterzeichneten Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: P. SIMON, L. THEISEN, E. MACLEANEN-HARMELINK, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 09 octobre 2008. Relation: ECH/2008/1359. - Reçu douze euros 12,00.-€.

Le Receveur (signé): MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 16. Oktober 2008.

Henri BECK.

Référence de publication: 2008131918/201/85.

(080154226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.

ECIP Italia Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 225.000,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 131.739.

Le nom de l'associé de la Société, Eurazeo Co-Investment Partners SCA, SICAR, une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.189, a été modifié en Eurazeo Partners SCA, SICAR en date du 30 juin 2008.

Par ailleurs, le nom de l'associé de la Société, Eurazeo Co-Investment Partners B SCA, SICAR, une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.545, a été modifié en Eurazeo Partners B SCA, SICAR en date du 30 juin 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2008.

ECIP Italia Sarl

Laurent Guérineau / François Pfister

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2008131576/5917/23.

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2008, réf. LSO-CV04155. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080153452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2008.

Andiame S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 121.262.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue à Luxembourg en date du 24 septembre 2008 que:

1. L'Assemblée confirme la prolongation de la durée du mandat de Monsieur Philippe Pedrini, né le 15 novembre 1958 à Longwy, France, demeurant au 27, avenue de la Gare, L-8229 Mamer, Luxembourg en tant qu'administrateur de la société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires en 2014.

2. L'Assemblée confirme la prolongation de la durée du mandat de Monsieur Michel Antolinos, né le 24 novembre 1941 à Lyon, France, demeurant au 21, Quai du Mont Blanc, CH-1201 Genève, Suisse en tant qu'administrateur de la société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires en 2014.

3. L'assemblée confirme la prolongation de la durée du mandat de Monsieur Eloi Delorme, né le 17 septembre 1969 à Lyon, France, demeurant à Les Charrières, F-69470 Cours La Ville, France en tant qu'administrateur de la société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires en 2014.

4. L'Assemblée confirme la prolongation de la durée du mandat de Monsieur Henri Vanherberghen, né le 15 mai 1941 à Uccle, Belgique, demeurant au 78, rue A. Asselbergs, B -1180 Bruxelles, Belgique en tant que commissaire aux comptes de la société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires en 2014.

5. L'assemblée confirme la prolongation de la durée du mandat de Monsieur Eloi Delorme, né le 17 septembre 1969 à Lyon, France, demeurant à Les Charrières, F-69470 Cours La Ville, France en tant qu'administrateur-délégué de la société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires en 2014.

Fait à Luxembourg, le 24 septembre 2008.

*Pour Hoogewerf & Cie**Agent domiciliataire**Signature*

Référence de publication: 2008132618/634/31.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2008, réf. LSO-CU08261. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080155107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2008.

ECIP Agree S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 780.000,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 139.366.

Le nom de l'associé de la Société, Eurazeo Co-Investment Partners SCA, SICAR, une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.189, a été modifié en Eurazeo Partners SCA, SICAR en date du 30 juin 2008.

Par ailleurs, le nom de l'associé de la Société, Eurazeo Co-Investment Partners B SCA, SICAR, une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.545, a été modifié en Eurazeo Partners B SCA, SICAR en date du 30 juin 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2008.

*ECIP Agree Sarl**Laurent Guérineau / François Pfister**Gérant / Gérant*

Référence de publication: 2008131577/5917/23.

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2008, réf. LSO-CV04154. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080153441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2008.

S.L.P.S. S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 5.000.000,00.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 119.783.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 26 juin 2008 que:

- Le mandat des administrateurs de Monsieur Massimo LONGONI, conseiller économique, résidant au 10, rue Mathieu Lambert Schrobilgen, L-2625 Luxembourg, de Monsieur Eric VANDERKERKEN, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, de Monsieur Yves FOURCHY, administrateur de sociétés, ayant son adresse professionnelle au 22, avenue Montaigne, F-75008 Paris, France, de Monsieur Lorenzo DA PRA GALANTI, administrateur de sociétés, ayant son adresse professionnelle au 5, Santa Tecla, I-20122 Milan, Italie ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes annuels de la société au 31 décembre 2008.

- Monsieur Luca CHECCHINATO, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 19-21, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg a été nommé administrateur de la société en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Monsieur Piergiorgio VALENTE, administrateur de sociétés, ayant son adresse professionnelle au Viale Bianca Maria, I-20122 Milan, Italie. Son mandat prendra fin lors de la tenue de la prochaine assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes annuels de la société au 31 décembre 2008.

- Ernst & Young S.A. ayant son siège social au 7, parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, immatriculée auprès du registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 47.771, a été nommée comme nouveau commissaire aux comptes en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire Marcel STEPHANY ayant son adresse professionnelle au 23, cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange.

Luxembourg, le 30 septembre 2008.

Pour extrait conforme

Doris Marliani

Un mandataire

Référence de publication: 2008132658/751/31.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01940. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080155062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2008.

ECIP Europcar S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.398.900,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 120.530.

—
Le nom de l'associé de la Société, Eurazeo Co-Investment Partners SCA, SICAR, une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.189, a été modifié en Eurazeo Partners SCA, SICAR en date du 30 juin 2008.

Par ailleurs, le nom de l'associé de la Société, Eurazeo Co-Investment Partners B SCA, SICAR, une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.545, a été modifié en Eurazeo Partners B SCA, SICAR en date du 30 juin 2008.

Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Eurazeo Management Lux S.A.

Le gérant unique

Laurent Guérineau / François Pfister

Président du conseil d'administration / Administrateur

Référence de publication: 2008131578/5917/23.

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2008, réf. LSO-CV04157. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080153433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2008.

Schroder Management Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 33.755.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and eight, on the first of October.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Noel Fessey, managing director, residing in Luxembourg (the "Proxy") acting as a special proxy of Schroder Investment Management Limited, a corporation organized under the laws of the United Kingdom, having its registered office at 31, Gresham Street, London EC2V 7QA, London, UK (the "Principal"), by virtue of a proxy under private seal given on September 25, 2008, which, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The Proxy declared the following and requested the notary to act:

I. Schroder Management Services (Luxembourg) S.A. (the "Company"), having its registered office at 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 33 755, has been incorporated by a notarial deed on 15th May 1990, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations on 17th July 1990. The articles of incorporation have been modified for the last time by a deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, on November 7, 2002, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 174 of February 19, 2003.

II. The Principal is the owner of twenty thousand (20,000) registered shares with no par value each representing the entire outstanding share capital of the Company;

III. The Principal declares that he has full knowledge of the financial standing and position of the Company;

IV. The Principal as the sole shareholder makes an explicit declaration to proceed with the dissolution of the Company;

V. The Principal declares that all the liabilities of the Company have been paid and that he has received or will receive all assets of the Company and the Principal acknowledges that he will assume all outstanding liabilities (if any) of the Company after its dissolution, and the Principal declares that consequently the liquidation of the Company is completed;

VI. The Company authorises the Principal and any authorised officers of the Principal to sign such other documents and deeds that may be required to dissolve the Company.

VII. The Principal gives discharge to all directors and the statutory auditor of the Company in respect of their mandate up to this date;

VIII. The shareholder's register and all the shares of the Company shall be cancelled; and

IX. The corporate books and accounts of the Company will be kept for a period of five years at the registered office of Schroder Investment Management (Luxembourg) S.A. at 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

After the document had been read, the aforementioned Proxy signed the present original deed with me, the undersigned notary.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Suit la traduction du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le premier octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Noel Fessey, managing director, demeurant à Luxembourg (le "Mandataire"), agissant en sa qualité de mandataire spécial de Schroder Investment Management Limited, une société de droit anglais, ayant son siège social au 31, Gresham Street, London EC2V 2QA, London, UK (le "Mandant");

en vertu d'une procuration sous seing privé qui lui a été délivrée le 25 septembre 2008 laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Le Mandataire a déclaré et a requis le notaire d'acter:

I. Que Schroder Management Services (Luxembourg) S.A. ("la Société"), ayant son siège social au 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, Section B sous le numéro 33 755, a été constituée suivant acte notarié en date du 15 mai 1990, publié au Mémorial,

Recueil des Sociétés et Associations le 17 juillet 1990. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 7 novembre 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 174 du 19 février 2003.

II. Que le Mandant est le propriétaire de vingt mille (20.000) actions nominatives sans valeur nominale chacune, représentant l'entière du capital émis de la Société;

III. Que le Mandant déclare avoir parfaite connaissance de la situation financière et de l'état financier de la susdite Société;

IV. Que le Mandant en tant qu'actionnaire unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société;

V. Que le Mandant déclare que le passif de la Société a été apuré et qu'il a reçu ou recevra tous les actifs de la Société et reconnaît qu'il sera tenu des obligations (s'il y en a) de la Société après sa dissolution et le Mandant déclare en conséquence que la liquidation de la Société doit être clôturée;

VI. Que la Société autorise le Mandant, ainsi que les délégués du Mandant dûment autorisés, à signer les documents et actes pouvant être requis pour dissoudre la Société.

VII. Que décharge pleine et entière est accordée par le Mandant aux administrateurs et au réviseur de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour;

VIII. Qu'il sera procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la Société;

IX. Que les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans au siège social de Schroder Investment Management (Luxembourg) S.A. au 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le Mandataire prémentionné a signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

A la demande du comparant, le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais et sur décision du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: N. FESSEY et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 octobre 2008. Relation: LAC/2008/40225. — Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008132693/242/85.

(080155697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2008.

Ceramica International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.500,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 79.180.

Le bilan de dissolution au 23 septembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16/10/2008.

Pour Ceramica International Holdings Sàrl

Luxembourg International Consulting S.A.

Signature

Référence de publication: 2008131668/536/16.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2008, réf. LSO-CV02537. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080154257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.

Gand Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 129.836.

Between

1. Mr Ely Michel RUIFY, born on 31 December 1964 in Casablanca (Morocco), and residing professionally in 25 Knightsbridge, London SW1X 7RZ (United Kingdom),

And

AERIUM ATLAS MANAGEMENT S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under Luxembourg Law, having its registered office at 22, rue Marie Adélaïde, L-2128 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under no B141 575,

Pursuant to a share transfer agreement dated 18 September 2008, one (1) share of the Company issued and outstanding as of the date of the agreement, has been transferred from Mr Ely Michel RUIMY to AERIUM ATLAS MANAGEMENT Sàrl.

Consequently, the subscribed capital of the Company is fixed as follows:

- Compagnie d'Investissement de l'Atlas S.A., 499 shares
- AERIUM ATLAS MANAGEMENT Sàrl, 1 share

Traduction pour les besoins de l'Enregistrement:

Entre

1. Monsieur Ely Michel RUIMY, né le 31 décembre 1964 à Casablanca (Maroc), et demeurant professionnellement à 25 Knightsbridge, Londres SW1X 7RZ (Grande-Bretagne),

et

2. AERIUM ATLAS MANAGEMENT S.à r.l., une société à responsabilité limitée, de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 22, rue Marie Adélaïde, L-2128 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le no B141 575,

Conformément à un contrat de transfert de parts sociales en date du 18 septembre 2008, une (1) part sociale de la Société, émise et en circulation à la date du contrat, a été transférée par Monsieur Ely Michel RUIMY à la société AERIUM ATLAS MANAGEMENT Sàrl.

Par conséquent, le capital social de la société est réparti comme suit:

- Compagnie d'Investissement de l'Atlas S.A., 499 parts
- AERIUM ATLAS MANAGEMENT Sàrl, 1 part

Le 18 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008132075/7091/38.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2008, réf. LSO-CV04493. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080154333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.

B.A. Partners Santé S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 78.349.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16/10/2008.

Pour B.A. Partners Santé SA

Luxembourg International Consulting S.A.

Signature

Référence de publication: 2008131669/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2008, réf. LSO-CV02542. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080154262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.

Skyblue Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 84.181.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16/10/2008.

Pour Skyblue Holding S.A.

Luxembourg International Consulting S.A.

Signature

Référence de publication: 2008131671/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2008, réf. LSO-CV02544. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080154265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.

Your Home S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8160 Bridel, 12, rue Mathias Perrang.

R.C.S. Luxembourg B 142.216.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le dix-sept septembre.

Par-devant Maître Robert SCHUMAN, notaire de résidence à Differdange.

ONT COMPARU:

1) Monsieur William LANNERS, employé privé, né à Paris 12^{ème} arrondissement, France, le 8 mai 1972 (Matricule 1972 0508 195), demeurant à L-8160 Bridel, 12, rue Mathias Perrang,

2) Madame Carine KREMER, chargée de cours, née à Luxembourg, le 29 octobre 1974 (Matricule 1974 1029 262), demeurant à L-8160 Bridel, 12, rue Mathias Perrang.

Lesquels comparants ont par les présentes déclaré constituer une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de YOUR HOME S.à r.l., société à responsabilité limitée.

Art. 2. Le siège social est fixé à Bridel.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associé(s).

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'une agence immobilière, la gérance et la location d'immeubles, la promotion immobilière, l'acquisition et la vente d'immeubles tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

La société peut en outre exercer toutes activités et effectuer toutes opérations ayant un rapport direct et indirect avec son objet social ou susceptibles d'en favoriser sa réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (€ 125.-) chacune.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément de tous les associés.

Les autres associés de la société bénéficient cependant d'un droit de préemption qu'ils doivent exercer dans les trente jours, à partir de la réception de la notification par lettre recommandée avec accusé de réception des termes et conditions de la cession projetée.

Art. 7. La société est administrée par un ou plusieurs gérant(s). L'assemblée générale des associés fixe les pouvoirs du ou des gérant(s).

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayant droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

En cas de décès de l'associé unique ou de l'un des associés, la société continuera entre le ou les héritiers de l'associé unique, respectivement entre celui-ci ou ceux-ci et le ou les associé(s) survivant(s). La société ne reconnaît cependant qu'un seul propriétaire par part social et les copropriétaires d'une part sociale devront désigner l'un d'eux pour les représenter à l'égard de la société.

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 10. En cas de dissolution, la société sera dissoute et la liquidation sera faite conformément aux prescriptions légales.

Art. 11. Pour tous les points qui ne sont pas réglementés par les présents statuts, le ou les associé(s) se soumet(tent) à la législation en vigueur.

125742

Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice commence aujourd'hui et finira le trente et un décembre 2008.

Souscription

Les parts sociales ont été intégralement souscrites et entièrement libérées comme suit:

| | |
|--|-----|
| Monsieur William LANNERS, préqualifié: cinquante parts sociales, | 50 |
| Madame Carine KREMER, préqualifiée: cinquante parts sociales, | 50 |
| TOTAL: cent parts sociales, | 100 |

La libération du capital social a été faite par un versement en espèces de sorte que le somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) se trouve à la libre disposition de la société ainsi qu'il en est justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Évaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à € 995.-

Assemblée générale extraordinaire

Réuni en assemblée générale extraordinaire, les associés ont pris, à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- 2.- Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée: Monsieur William LANNERS, employé privé, né à Paris 12^{ème} arrondissement, France, le 8 mai 1972 (Matricule 1972 0508 195), demeurant à L-8160 Bridel, 12, rue Mathias Perrang.
- 3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de son gérant unique.
- 4.- L'adresse du siège social est fixée au L-8160 Bridel, 12, rue Mathias Perrang.

DONT ACTE, fait et passé à Differdange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Lanners, Kremer, Schuman.

Enregistré à ESCH A.C., le 30 SEPTEMBRE 2008. Relation: EAC / 2008 / 12299. - Reçu trente et un euros vingt-cinq cents, 12.500.- à 0,25% = 31,25 €.

Le Receveur (signé): M. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 15 octobre 2008.

Robert SCHUMAN.

Référence de publication: 2008131951/237/78.

(080153885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.

TCW GEM VI Euro CDO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 82.570.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2008.

Pour la société

TMF Management Luxembourg S.A.

Domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2008131672/805/16.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2008, réf. LSO-CV04921. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080153968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.

Lux Aquatec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8464 Eischen, 3, Clees Wee.

R.C.S. Luxembourg B 98.252.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2008.

Stéphanie Paché.

Référence de publication: 2008131674/1197/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2008, réf. LSO-CV02358. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080154482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.

Arthur Welter Transports S.à.r.l, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3372 Leudelange, 63, Zone d'Activités Am Bann.

R.C.S. Luxembourg B 52.372.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2008.

Stéphanie Paché.

Référence de publication: 2008131675/1197/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2008, réf. LSO-CU06797. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080154483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.

Tamara S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 28.808.

Constituée suivant acte reçu par Maître Marthe THYES-WALCH, notaire de résidence à L-LUXEMBOURG, en date du 18 août 1988, publié au Mémorial, Recueil Spécial C no 315 du 29 novembre 1988;

Statuts modifiés pour la dernière fois en date du 15 décembre 1997 suivant acte reçu par devant Maître Jean-Paul HENCKS, notaire de résidence à L-LUXEMBOURG, acte publié au Mémorial, Recueil Spécial C n ° 219 du 07 avril 1998.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société TAMARA S.A., tenue au siège social le 9 juillet 2008 que:

- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ont été renouvelés pour une période de 5 ans, à savoir:

* Monsieur Claude FABER, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, président et administrateur;

* Monsieur Jean FABER, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, administrateur;

* Monsieur Faride BENTEBBAL, employé privé, demeurant professionnellement au 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, administrateur;

* Monsieur Didier KIRSCH, expert comptable, demeurant professionnellement au 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, commissaire aux comptes.

Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Pour la société TAMARA S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2008132047/687/30.

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2008, réf. LSO-CV04301. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080154215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.

Menatlas Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 129.953.

Between

1. Mr Ely Michel RUIMY, born on 31 December 1964 in Casablanca (Morocco), and residing professionally in 25 Knightsbridge, London SW1X 7RZ (United Kingdom),

And

AERIUM ATLAS MANAGEMENT S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under Luxembourg Law, having its registered office at 22, rue Marie Adélaïde, L-2128 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under no B141 575,

Pursuant to a share transfer agreement dated 18 September 2008, one (1) share of the Company issued and outstanding as of the date of the agreement, has been transferred from Mr Ely Michel RUIMY to AERIUM ATLAS MANAGEMENT Sàrl.

Consequently, the subscribed capital of the Company is fixed as follows:

- Compagnie d'Investissement de l'Atlas S.A., 499 shares
- AERIUM ATLAS MANAGEMENT Sàrl, 1 share

Traduction pour les besoins de l'Enregistrement:

Entre

1. Monsieur Ely Michel RUIMY, né le 31 décembre 1964 à Casablanca (Maroc), et demeurant professionnellement à 25 Knightsbridge, Londres SW1X 7RZ (Grande-Bretagne),

et

2. AERIUM ATLAS MANAGEMENT S.à r.l., une société à responsabilité limitée, de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 22, rue Marie Adélaïde, L-2128 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le no B141 575,

Conformément à un contrat de transfert de parts sociales en date du 18 septembre 2008, une (1) part sociale de la Société, émise et en circulation à la date du contrat, a été transférée par Monsieur Ely Michel RUIMY à la société AERIUM ATLAS MANAGEMENT Sàrl.

Par conséquent, le capital social de la société est réparti comme suit:

- Compagnie d'Investissement de l'Atlas S.A., 499 parts
- AERIUM ATLAS MANAGEMENT Sàrl, 1 part

Le 18 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008132076/7091/38.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2008, réf. LSO-CV04498. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080154341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.

Thaleya S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 83.535.

Avis de publication et de réquisition modificative

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 22 Septembre 2008 que:

Les actionnaires ont décidé d'accepter avec effet immédiat la démission des administrateurs suivants:

TMF Administrative Services S.A.,

TMF Corporate Services S.A.,

TMF Secretarial Services S.A..

Les actionnaires ont décidé de nommer avec effet immédiat, pour une période renouvelable d'un an les administrateurs suivants:

- Monsieur Jorge Pérez Lozano, né le 17 août 1973 à Mannheim (Allemagne), demeurant professionnellement, 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg;

- Madame Xenia Kotoula, née le 30 novembre 1973 à Athènes (Grèce), demeurant professionnellement, 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg;

- Monsieur Gérald Calame, né le 26 Août 1955 à Le Locle (Suisse), demeurant professionnellement 4, cours des Bastions, CH-1211 Genève.

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires approuvant les comptes au 31 décembre 2008, qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 Septembre 2008.

Pour la société

Xenia Kotoula / Jorge Pérez Lozano

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008132051/805/30.

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2008, réf. LSO-CU09558. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080154042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.

AC & K S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9952 Drinklange, Maison 17.

R.C.S. Luxembourg B 96.252.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2008.

Stephanie Paché.

Référence de publication: 2008131677/1197/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2008, réf. LSO-CU06792. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080154484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.

Mehonne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 105.376.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2008.

Stéphanie Paché.

Référence de publication: 2008131678/1197/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2008, réf. LSO-CU06795. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080154486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.

Atlantic Coast Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 106.032.

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 octobre 2008 que le siège social de la société anonyme Atlantic Coast Company S.A. est transféré avec effet immédiat de L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

Les mandats des administrateurs, Messieurs Thierry Hellers et Gernot Kos, demeurant tous les deux professionnellement à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, sont confirmés et se termineront en l'année 2011.

Pour réquisition et publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02.10.2008.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés S.à.r.l., Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008132053/7262/18.

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2008, réf. LSO-CV03854. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080153857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.

BTD Investment Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 68.985.

Les bilans au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01^{er} octobre 2008.

Deschuytter Isabelle.

Référence de publication: 2008131680/1197/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2008, réf. LSO-CU06783. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080154489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.

**Fidelity International Real Estate Fund, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV
- Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 129.378.

Les comptes consolidés au 31 mai 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2008.

Pour FIDELITY INTERNATIONAL REAL ESTATE FUND, Société en Commandite par Actions

RBC Dexia Investor Services Bank S.A., Société anonyme

Signatures

Référence de publication: 2008131687/1126/16.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2008, réf. LSO-CV01048. - Reçu 64,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080154428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.

Arrobas Lux SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 47, Gruuss Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 101.772.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01^{er} octobre 2008.

Deschuytter Isabelle.

Référence de publication: 2008131682/1197/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2008, réf. LSO-CU06772. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080154491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.

Immonet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 90.560.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 octobre 2008.

Paché Stéphanie.

Référence de publication: 2008131686/1197/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2008, réf. LSO-CU09446. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080154481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.

Union Financière Immobilière Luxembourgeoise, Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 23.096.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008131688/1128/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2008, réf. LSO-CV02987. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080154374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.

**Lextant S.à r. l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Silkstone Holding S. à r. l.).**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 141.481.

In the year two thousand and eight, on the second day of October.

Before Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

THERE APPEARED:

International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., a company having its registered office at L-1855, Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 46.448, here represented by Dorothee SCHULZ, private employee, with professional address at L-1855, Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

That International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A. is the Sole actual Shareholder of "Silkstone Holding S.à r.l.", a société à responsabilité limitée having its registered office at L-1855, Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, RCS Luxembourg B 141.481, incorporated by deed of the undersigned notary on July 16, 2008, published in the Mémorial C number 2363 of September 27, 2008 (the "Company").

The associate requests the notary to document the following resolutions:

First resolution

The associate decides to change the name of the company from "Silkstone Holding S.à r.l." into "Lextant S.à r.l.".

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the associate decides to amend the first Article of the Articles of Incorporation to give it the following content:

« **Art. 1. Name.** There exists a 'Société à responsabilité limitée', private limited liability company under the name 'Lextant S.à r.l.' (the 'Company') governed by the present Articles of incorporation and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies (the 'Law'), and the law of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on 'Sociétés à responsabilité limitée'. »

Expenses

The amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, amounts to approximately nine hundred euro (EUR 900.-).

The undersigned notary who speaks and understands English states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française (French version):

L'an deux mille huit, le deux octobre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., société constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social à L-1855, Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 46.448, ici représentée par Madame Dorothee SCHULZ, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1855, Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme stipulé ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Que International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., prédit, est l'Associé Unique de la société la société à responsabilité limitée «Silkstone Holding S.à r.l.», ayant son siège social à L-1855, Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, RCS Luxembourg B 141.481, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 16 juillet 2008, publié au Mémorial C, numéro 2363 le 27 septembre 2008.

L'associé a prié le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé décide de modifier le nom de la société de «Silkstone Holding S.à r.l.» en «Lextant S.à r.l.».

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'associé décide de modifier l'article 1^{er} des statuts qui aura la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination 'Lextant S.à r.l.' (la 'Société'), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la 'Loi'), et les lois du 18 septembre 1933 et 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève approximativement à neuf cents euros (EUR 900,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande du même comparant, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: SCHULZ, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 9 octobre 2008, LAC/2008/41130. — Reçu € 12.- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 15 octobre 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008131919/202/80.

(080153933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.

Luxembourg Real Estate Company, Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 21.126.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008131689/1128/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2008, réf. LSO-CV02992. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080154376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.

Mediterranean Holding (Luxembourg), Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 21.310.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008131690/1128/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2008, réf. LSO-CV02990. - Reçu 28,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080154379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.

Pan African Investment Holdings, Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 22.237.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008131692/1128/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2008, réf. LSO-CV02989. - Reçu 28,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080154386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.

Happy Natural Foods S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7245 Walferdange, 2, rue du Pont.
R.C.S. Luxembourg B 73.889.

EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social de la société en date du 5 juin 2008 que:

1. M. Pierre SCHOLER démissionne de ses fonctions d'administrateur-délégué avec effet immédiat.
2. M. Daniel LEBAS, demeurant B-6700 Toernich, 3, Burewée, est nommé en tant qu'administrateur-délégué avec effet immédiat.

Pour extrait sincère et conforme

Pierre SCHOLER

Administrateur

Référence de publication: 2008132091/5068/18.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2008, réf. LSO-CR08835. - Reçu 89,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080154337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.

Foncière Générale d'Investissements Immobiliers, Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 25.878.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008131693/1128/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2008, réf. LSO-CV02993. - Reçu 28,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080154389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.

E.N.A. Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 11, rue des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 82.241.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008131695/6326/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2008, réf. LSO-CV05546. - Reçu 119,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080154307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.

E.R.M. Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.
R.C.S. Luxembourg B 82.392.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008131696/6326/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2008, réf. LSO-CV05543. - Reçu 121,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080154308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.

Congo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 42-44, rue de Hollerich.
R.C.S. Luxembourg B 42.324.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 30 novembre 2005, que:

- Monsieur Raphaël RUANO démissionne de ses fonctions de gérant avec effet immédiat.
- Monsieur Stephan AUVRAY, reste confirmé dans ses fonctions de gérant technique, ayant dans ses attributions les branches d'activité de la restauration et du débit de boissons alcooliques et non alcooliques.
- Monsieur Raymond HICKEY né le 14/08/1972 à Baile Atha Cliath (Dublin) Irlande, demeurant L-3270 Bettembourg, 42, rue de Reppange est nommé gérant administratif pour une durée indéterminée.
- La société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant technique conjointement avec celle du gérant administratif.

Raymond HICKEY.

Référence de publication: 2008132092/5068/18.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2006, réf. LSO-BO04497. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080154321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.

Texto Communication S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2153 Luxembourg, 26, rue Antoine Meyer.
R.C.S. Luxembourg B 67.285.

Le bilan au 31/12/2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17.10.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008131698/770/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2008, réf. LSO-CV04901. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080154287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.

Isometalux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5533 Remich, 13, Esplanade.
R.C.S. Luxembourg B 57.740.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17.10.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008131767/770/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2008, réf. LSO-CV04898. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080154285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.

Immo Domaines, Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 45.504.

Le bilan au 31/12/1997 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/10/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008131768/1595/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2008, réf. LSO-CU07070. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080154253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.

Metals & Technology S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 70.886.

1. Le siège social de la société METALS & TECHNOLOGY S.A. est dénoncé avec effet immédiat.
2. M^e Jean-Marie Verlaine, Madame Frédérique Vigneron et Madame Patricia Jupille ont démissionné avec effet immédiat de leur poste d'administrateurs au sein de la société.
3. La société GORDALE MARKETING LTD a démissionné avec effet immédiat de son poste de commissaire aux comptes.
4. Le contrat de domiciliation à durée indéterminée conclu entre la société METALS & TECHNOLOGY S.A. et Luxembourg Management Company Group SA (LMC Group SA), est résilié avec effet immédiat.

Luxembourg, le 16 septembre 2008.

L.M.C Group S.A., Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2008132095/744/18.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2008, réf. LSO-CU06626. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080154476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.

Immo Domaines, Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 45.504.

Le bilan au 31/12/1996 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/10/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008131769/1595/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2008, réf. LSO-CU07068. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080154252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.

Immo Domaines, Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 45.504.

Le bilan au 31/12/1995 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/10/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008131770/1595/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2008, réf. LSO-CU07066. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080154250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.

B&S Vertriebsagentur, Société Anonyme.

Siège social: L-6783 Grevenmacher, 31, Op der Heckmill.
R.C.S. Luxembourg B 107.213.

Die Bilanz am 31.12.2006 ist beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2008131790/2951/11.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU01057. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080154135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.

Digital Realty (Redhill) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.000,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 125.912.

EXTRAIT

Digital Luxembourg II S.à r.l., l'associé unique de la Société a transféré son siège social au 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2008.

Pour DIGITAL REALTY (REDHILL) S.A R.L.

SGG CORPORATE SERVICES S.A.

Mandataire

Signatures

Référence de publication: 2008132113/1005/19.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2008, réf. LSO-CV04581. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080154053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.

Precisé S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6906 Niederanven, Z. I. Bombicht.
R.C.S. Luxembourg B 96.222.

Die Bilanz am 31.12.2007 ist beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2008131792/2951/11.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU01075. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080154143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.

Associated Dexia Technology Services, Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 23, Z.I. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 119.041.

Conformément à l'article 11 des statuts, le conseil d'administration a délégué tous ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un comité de direction qui se compose en date du 16 juin 2008 de:

M. Alain De Frenne, Président

M. Luc Adriaenssen,

M. Jesse Berdy,

M. Thierry Taideman,

M. Michel Van Schingen,

M. Stéphane Vanschoors.

et qui est nommé pour une durée indéterminée.

Aux fins d'engager valablement la société, et par application de l'article 11 des statuts, le conseil d'administration a décidé d'attribuer des signatures de catégorie A et B.

La société est engagée valablement

1. pour les actes authentiques et les procurations pour actes authentiques par deux signatures de catégorie A;

2. pour les actes de disposition

- jusqu'à un montant de EUR 250.000.-: par deux signatures de catégorie B

- pour la tranche de EUR 250.000.- à EUR 1.000.000.-: par une signature de catégorie A et une signature de catégorie B

- au-delà de EUR 1.000.000.-: par deux signatures de catégorie A;

3. pour la correspondance courante et les actes de gestion courante: par deux signatures de catégorie B; lorsqu'il s'agit de l'engagement ou du licenciement de membres du personnel: par une signature A et une signature B;

4. pour l'ouverture, la gestion et la clôture de comptes bancaires: par deux signatures de catégorie A et par un mandat octroyé nominativement à un employé et portant deux signatures de catégorie A;

5. Chaque employé peut signer valablement les actes administratifs tels que les décharges pour objets reçus et les avis de mise à disposition de valeurs et documents;

6. Dans les limites de leurs pouvoirs, tous les mandataires sont autorisés à signer indifféremment pour le siège social et la succursale.

Les signatures A sont conférés à tous les membres du conseil d'administration, à tous les membres du comité de direction et à M. Eric Ceysens, directeur des Ressources Humaines et Mme Stéphanie Misonne, secrétaire général. Tous les mandataires ont pour adresse: 23, Z.A. Bourmicht (Atrium Business Park), L-8070, Bertrange.

Luxembourg, le 28 août 2008.

Associated Dexia Technology Services, société anonyme

Stéphanie Misonne / Michel Van Schingen

General Secretary & Compliance Officer / Member of the Executive Board

Référence de publication: 2008132050/6/43.

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2008, réf. LSO-CU06749. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080154027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.

DSK S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6638 Wasserbillig, 2, Montée de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 112.284.

Die Bilanz am 31.12.2007 ist beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2008131793/2951/11.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU01077. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080154146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.

B&S Vertriebsagentur, Société Anonyme.

Siège social: L-6783 Grevenmacher, 31, Op der Heckmill.
R.C.S. Luxembourg B 107.213.

Die Bilanz am 31.12.2007 ist beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2008131794/2951/11.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU01054. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080154148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.

Sifold S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R.C.S. Luxembourg B 33.867.

L'an deux mille huit, le treize octobre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, soussignée.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "SIFOLD S.A." avec siège social à L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman, constituée suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 avril 1990, publié au Mémorial C numéro 411 du 7 novembre 1990, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 33.867.

Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, préqualifié, en date du 20 juin 1991, publié au Mémorial C numéro 3 du 4 janvier 1992.

Les statuts ont été modifiés sous seing privé en date du 16 juillet 2001, publié au Mémorial C numéro 185 du 2 février 2002.

La séance est ouverte à 11.00 heures, sous la présidence de Monsieur Nestor DETRY.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Edouard DETRY.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Henri DETRY.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexée au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Monsieur le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des avis de convocation contenant l'ordre du jour publiés dans le Mémorial et les journaux comme suit:

a) au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations du Grand-Duché de Luxembourg, le 24 septembre 2008 numéro 2324, et le 3 octobre 2008 numéro 2416.

b) au Luxemburger Wort les 24 septembre 2008 et 3 octobre 2008.

B) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

- Transformation de la société anonyme holding en SOPARFI
- Modification de l'objet social de la société pour lui donner la teneur suivante

" **Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêt, avances ou garanties.

La société a également pour objet la mise en valeur et la gestion de tous immeubles ou parts d'immeubles qu'elle pourra acquérir.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet."

- Modification subséquente de l'article 4 des statuts
- Démission et nomination d'un administrateur

C) Qu'il résulte de la liste de présence que toutes les MILLE DEUX CENT CINQUANTE (1.250) actions représentatives sans désignation de valeur nominale représentant l'entière du capital social de UN MILLION TROIS CENT SOIXANTE-CINQ MILLE EUROS (EUR 1.365.000,-), sont représentées à la présente assemblée et que conformément à l'article 67 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la présente assemblée peut valablement délibérer quelle que soit la portion du capital représentée.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi luxembourgeoise du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter un statut de société de participation (Soparfi) et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêt, avances ou garanties.

La société a également pour objet la mise en valeur et la gestion de tous immeubles ou parts d'immeubles qu'elle pourra acquérir.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet."

Deuxième résolution

L'assemblée générale accepte la démission de IMMOLYS S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège à L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman, de ses fonctions d'administrateur de la société.

Elle lui accorde bonne et valable quittance et décharge pour toutes les opérations effectuées jusqu'à ce jour.

L'assemblée générale nomme en remplacement comme nouveau membre du conseil d'administration pour une période de six ans se terminant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014:

- Monsieur Edouard Léopold Joseph DETRY, administrateur de sociétés, né à Clermont sur Berwinne (B) le 1^{er} juillet 1948, demeurant à B-4890 Thimister-Clermont, 24, rue Tribeszone.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Detry, E. Detry, H. Detry, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/AI. A.C., le 14 octobre 2008. Relation: EAC/2008/12880. — Reçu douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 16 octobre 2008.

BLANCHE MOUTRIER.

Référence de publication: 2008132311/272/86.

(080154806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2008.

AJL Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3429 Dudelange, 210, route de Burange.

R.C.S. Luxembourg B 99.031.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 octobre 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2008131817/231/14.

(080154313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.

Pensionnat Notre-Dame (Sainte Sophie), Fondation.

Siège social: L-1269 Luxembourg, 4, rue Marguerite de Busbach.

R.C.S. Luxembourg G 160.

—
BILAN AU 31 DE DECEMBRE 2007 EN EUROS

| <i>ACTIF</i> | | <i>PASSIF</i> | |
|---|---------------------|--|---------------------|
| Actif immobilisé | 1 373 056.27 | Fonds associatifs | 2 231 041.72 |
| Actif circulant | 1 138 760.90 | Perte reportée | -6 934 536.03 |
| Comptes de régularisation actif | 437 743.79 | Perte nette constatée en 2007 | -98 052.93 |
| | | Subventions d'investissement | 891 097.26 |
| | | Provision pour Risques | 35 000.00 |
| | | Dettes | 6 141 614.49 |
| | | Comptes de régularisation passif | 284 453.95 |
| | | Fonds dédiés | 398 942.50 |
| TOTAL | 2 949 560.96 | TOTAL | 2 949 560.96 |

COMpte DE PERTES ET PROFITS POUR 2007 EN EUROS

| <i>CHARGES</i> | | <i>PRODUITS</i> | |
|-----------------------------------|---------------------|--|---------------------|
| Frais de fonctionnement | 951 982.52 | Chiffre d'affaires | 975 557.32 |
| Frais de personnel | 5 691 232.62 | Autres produits d'exploitation | 5 732 352.67 |
| Corrections de valeur | 104 953.73 | Produits financiers | 24 263.28 |
| Autres charges | 3 075.02 | Produits exceptionnels | 66 626.33 |
| Charges financières | 135 688.75 | Perte de l'exercice | 98 052.93 |
| Autres impôts | 9 919.89 | | |
| TOTAL | 6 896 852.53 | TOTAL | 6 896 852.53 |

CONSEIL D'ADMINISTRATION:

Monsieur Albert Hansen, président

Monsieur le Vicaire Général Mathias Schiltz, vice-président

Madame Bernadette Reuter, secrétaire

Sœur Jean-Marie Becker, administrateur

Sœur Elisabeth Mootz, administrateur

Sœur Nicole Reille, administrateur

Monsieur Mathis Hengel, administrateur

Luxembourg, le 15 octobre 2008.

Albert Hansen

Président

Référence de publication: 2008131835/5395/40.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2008, réf. LSO-CV05549. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080154318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.

Ariana Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 16.633.

Société anonyme constituée sous la dénomination de TRADE INVEST, suivant acte reçu par Maître André SCHWACHT-GEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 mars 1979, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N ° 154 du 10 juillet 1979. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 24 avril 1990, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N ° 425 du 20 novembre 1990. Les statuts ont ensuite été modifiés, ainsi que la dénomination sociale qui a été changée en ARIANA HOLDING, suivant acte reçu par le même notaire, en date du 27 avril 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 639 du 7 septembre 2000.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

125757

Luxembourg, le 17 octobre 2008.
ARIANA HOLDING, Société anonyme
Signature

Référence de publication: 2008131818/546/21.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2008, réf. LSO-CV04624. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080154241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.

Soft S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 98.239.

Extrait des résolutions prises à Luxembourg lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement le 21 août 2008

L'Assemblée Générale a pris les résolutions suivantes:

- L'Assemblée décide de renouveler les mandats de:

* M. Renaud Labye, né le 11 septembre 1977, à Liège, (Belgique), ayant son adresse professionnelle au L-1728 Luxembourg 14, rue du Marché-aux-Herbes;

* Mlle Bouchra Akhertous, née le 8 octobre 1974, à Mont-Saint-Martin, (France), ayant son adresse professionnelle au L-1728 Luxembourg 14, rue du Marché-aux-Herbes;

* M. Thierry Grosjean, né le 3 août 1975, à Metz (France), ayant son adresse professionnelle au L-1728 Luxembourg 14, rue du Marché-aux-Herbes;
aux fonctions d'administrateurs.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2007.

- L'Assemblée décide de renouveler le mandat de:

* Parfinindus S.à r.l., établie et ayant son siège social au L-2138 Luxembourg 24, rue Saint Mathieu inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 56.469, en qualité de Commissaire aux Comptes.
aux fonctions de Commissaire aux Comptes.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2008.

Pour Soft S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008132632/6654/33.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2008, réf. LSO-CT12077. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080155035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2008.

Agence Immobilière Leurs Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8440 Steinfort, 70, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 49.224.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 octobre 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2008131845/231/14.

(080154218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.

Banca Lombarda Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 62.318.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg, le 5 août 2008

1. L'Assemblée Générale Ordinaire décide de réélire, pour une période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009, les Administrateurs suivant:

- M. Luciano MASSA, Président
- M. Massimo AMATO, Administrateur
- M. Alfredo MAGRI, Administrateur
- M. Sebastiano Di PASQUALE, Administrateur
- M. Riccardo BARBARINI, Administrateur
- M. Alex SCHMITT, Administrateur

2. L'Assemblée Générale ordinaire décide

- de ne pas réélire ERNST & YOUNG en qualité de Réviseur d'Entreprises,
- d'élire sous réserve de l'accord de la «Commission de Surveillance du Secteur Financier» KPMG AUDIT comme auditeur pour une période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2009.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration est composé de:

- M. Luciano MASSA, Président, UBI BANCA INTERNATIONAL S.A., boulevard Prince Henri, 47, L-1724, LUXEMBOURG
- M. Massimo AMATO, Administrateur, UBI BANCA INTERNATIONAL S.A., boulevard Prince Henri, 47, L-1724, LUXEMBOURG
- M. Alfredo MAGRI, Administrateur, BANCA LOMBARDA S.p.A., Via Cefalonia, 62, I-25175, BRESCIA
- M. Sebastiano Di PASQUALE, Administrateur, CAPITALGEST SgR S.p.A., Via della Posta, 9 I-25122, BRESCIA
- M. Riccardo BARBARINI, Administrateur, BANCA LOMBARDA PRIVATE INVESTMENT S.p.A., Via Cefalonia, 70, I-25175, BRESCIA
- M. Alex SCHMITT, Administrateur, Avocat à la Cour, rue de la Vallée, 44, L-2661, Luxembourg

Réviseurs d'Entreprises:

KPMG AUDIT, ayant son siège social à L-2520, LUXEMBOURG, 31, allée Scheffer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2008.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, Société anonyme

Katie AGNES / Fabienne WALTZING

Mandataire Commercial / Mandataire principal

Référence de publication: 2008132044/1183/40.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2008, réf. LSO-CU07347. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080153880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.

Shell Finance Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8069 Bertrange, 7, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 79.812.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 15. Oktober 2008.

Für gleichlautende Abschrift

Für die Gesellschaft

Maître Jean SECKLER

Notar

Référence de publication: 2008131848/231/14.

(080154292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.

Amizmiz Lux S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.
R.C.S. Luxembourg B 141.962.

Between

1. Compagnie d'Investissement de l'Atlas S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated and existing under Luxembourg Law, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt L-1717 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register, under the number n ° B 105.680,

And

AERIUM ATLAS MANAGEMENT S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under Luxembourg Law, having its registered office at 22, rue Marie Adélaïde, L-2128 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under no B141 575,

Pursuant to a share transfer agreement dated 18 September 2008, one (1) share of the Company issued and outstanding as of the date of the agreement, has been transferred from Compagnie d'Investissement de l'Atlas S.A. to AERIUM ATLAS MANAGEMENT Sàrl.

Consequently, the subscribed capital of the Company is fixed as follows:

- Compagnie d'Investissement de l'Atlas S.A. 499 shares
- AERIUM ATLAS MANAGEMENT Sàrl 1 share

Traduction pour les besoins de l'Enregistrement:

Entre

2. Compagnie d'Investissement de l'Atlas S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt L-1717 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le no B 105.680,

et

1. AERIUM ATLAS MANAGEMENT S.à r.l., une société à responsabilité limitée, de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 22, rue Marie Adélaïde, L-2128 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le no B141 575,

Conformément à un contrat de transfert de parts sociales en date du 18 septembre 2008, une (1) part sociale de la Société, émise et en circulation à la date du contrat, a été transférée par Compagnie d'Investissement de l'Atlas S.A. à la société AERIUM ATLAS MANAGEMENT Sàrl.

Par conséquent, le capital social de la société est réparti comme suit:

- Compagnie d'Investissement de l'Atlas S.A. 499 parts
- AERIUM ATLAS MANAGEMENT Sàrl 1 part

Le 18 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008132077/7091/40.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2008, réf. LSO-CV04500. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080154343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.

Shell Luxembourgeoise, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8069 Bertrange, 7, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 7.479.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 16 octobre 2008.

Pour copie conforme
Pour la société
Maître Jean SECKLER
Notaire

Référence de publication: 2008131852/231/14.

(080154288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.

Pensionnat Notre-Dame (Sainte Sophie), Fondation.

Siège social: L-1269 Luxembourg, 4, rue Marguerite de Busbach.

R.C.S. Luxembourg G 160.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 28 juin 2007

Pouvoirs de signature

Dispositions générales

Tous les actes engageant valablement la Fondation portent deux signatures de catégorie A ou B, à l'exception des contrats de travail qui doivent porter deux signatures de catégorie A,B ou C, dont une au moins de catégorie A ou B, et des actes de gestion courante qui doivent porter une signature de catégorie A ou C.

Mouvements sur les comptes ouverts au nom de la Fondation:

Les mouvements supérieurs à EUR 100.000.- (cent mille) ou contre-valeur, sont autorisés par l'apposition de deux signatures, dont l'une de catégorie A et l'une de catégorie C. Les mouvements inférieurs à EUR 100.000.- (cent mille) et supérieurs à EUR 1.000.- (mille) ou contre-valeur, ainsi que les montants supérieurs à EUR 100.000.- (cent mille) ou contre-valeur relatifs aux rémunérations et aux versements aux Caisses de Maladie et à la Recette Fiscale, sont autorisés par l'apposition d'une signature de catégorie A ou C.

Les mouvements inférieurs à EUR 1.000.- (mille) ou contre-valeur, sont autorisés par l'apposition d'une signature de catégorie A, C, ou D.

Signatures A:

M. Albert Hansen (Président du Conseil d'Administration)

M. Mathias Schiltz (Vice-Président du Conseil d'Administration)

Mme Bernadette Reuter (Secrétaire du Conseil d'Administration)

Signatures B:

Sœur Jean-Marie Becker, administrateur

Sœur Elisabeth Mootz, administrateur

Sœur Nicole Reille, administrateur

M. Mathis Hengel, administrateur

Signatures C:

M. Alain Simonelli (Directeur)

Mme Martine Heisbourg (Directeur Administratif et Financier)

Signatures D:

Mme Petra Huijben (comptable)

Luxembourg, le 15 octobre 2008.

Albert Hansen

Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2008132128/5395/40.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2008, réf. LSO-CV05551. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080154320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.

Print Products and Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 69.017.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01^{er} octobre 2008.

Deschuytter Isabelle.

Référence de publication: 2008131683/1197/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2008, réf. LSO-CU06774. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080154495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.